RAPPORT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

1er juillet 1989-30 juin 1990

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/45/13)

NATIONS UNIES

New York, 1990

Best Copy Available

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0250-6874

[Original : anglais/arabe/français]
[21 septembre 1990]

TABLE DES MATIERES

Chapitre		Paragraphes	Page
LETTRE D'ENVOI			v
LETTRE ADRESSEE LE 30 AOUT 1990 AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT			vii
I.	INTRODUCTION	1 - 19	1
II.	EVOLUTION GENERALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE	20 - 44	6
III.	JORDANIE	45 - 55	13
	A. Education	45 - 47	13
	B. Santé	48 - 51	13
	C. Services de secours et d'assistance sociale	52 - 55	14
IV.	LIBAN	56 - 69	16
	A. Education	56 - 57	16
	B. Santé	58 - 61	16
	C. Services de secours et d'assistance sociale	62 - 65	17
	D. Opérations de secours d'urgence et travaux de reconstruction	66 - 69	18
V.	REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	70 - 79	19
	A. Education	70 - 72	19
	B. Santé	73 - 75	19
	C. Services de secours et d'assistance sociale	76 - 79	20
VI.	TERRITOIRE OCCUPE	80 - 106	21
	A. Education	80 - 85	21
	B. Santé	86 - 92	22
	C. Services sociaux et d'assistance sociale	93 - 98	24

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitre		Paragraphes	Page
	D. Mesures exceptionnelles d'assistance générale et de protection	99 - 101	26
	E. Programme d'aide élargie	102 - 106	27
VII.	QUESTIONS JURIDIQUES	107 - 121	29
	A. Fonctionnaires de l'Office	107 - 112	29
	B. Services et locaux de l'Office	113 - 120	30
	C. Créances sur les gouvernements	121	32

Annexes

I.	Données statistiques et financières	34
II.	Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies	49

LETTRE D'ENVOI

Le 11 septembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990, conformément à la demande formulée au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958.

Je me suis beaucoup attaché dans l'introduction (chap. I) à décrire les conséquences qu'entraîne pour la vie des réfugiés de Palestine la situation qui règne au Liban et dans le territoire occupé de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Il en résulte que, au cours de la période considérée dans le rapport, l'Office a eu du mal à fonctionner et à mettre en oeuvre les opérations de secours d'urgence dans trois de ses cinq zones d'activité.

Le chapitre II présente un aperçu de l'évolution générale des trois principaux programmes de l'Office - éducation, santé, services sociaux - et les chapitres III à VI décrivent sommairement les activités entreprises dans chacun des cinq domaines d'action. Les opérations de secours d'urgence et le programme de reconstruction au Liban sont exposés au chapitre IV. Le programme de mesures exceptionnelles mis en oeuvre dans le territoire occupé et destiné à faire face aux effets de l'Intifada et aux contre-mesures prises par les autorités israéliennes est traité au chapitre VI, ainsi que le programme d'aide élargie qui vise principalement à améliorer les conditions déplorables dans lesquelles vivent les réfugiés hébergés dans les camps de la Rive occidentale et de Gaza. Ces programmes additionnels ont été financés grâce aux contributions provenant des donateurs habituels de l'UNRWA et d'autres pays. Toutefois, comme je l'indique dans l'introduction, il a fallu puiser en 1989 quelque 3 millions de dollars dans le budget ordinaire pour les financer. Au moment de la rédaction du rapport, quelque 12 millions de dollars étaient encore requis pour permettre à l'Office de poursuivre jusqu'à la fin de 1990 ses programmes d'urgence à leur niveau actuel, et aucune indication spécifique d'engagement n'a été encore reçue pour 1991. En tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale, l'Office espère que l'Assemblée, avec votre appui personnel, consentira un effort spécial pour que l'aide humanitaire d'urgence qu'il fournit puisse se poursuivre aussi longtemps que le besoin s'en fera sentir, conformément aux recommandations de la Commission consultative.

Le chapitre VII traite des questions juridiques. Les deux annexes contiennent des données statistiques et des tableaux relatifs à la composition de la population des réfugiés palestiniens dans la zone d'activité et aux principaux programmes de l'Office ainsi que des références aux documents de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies concernant l'UNRWA. Afin de mettre à la disposition de l'Assemblée générale les renseignements les plus récents, conformément à la pratique antérieure, les prévisions de dépenses pour 1991 seront présentées début octobre, avec d'autres données financières, dans un additif au présent rapport.

Le Président de l'Assemblée générale
Nations Unies
New York

Le rapport a été examiné sous forme de projet par les membres de la Commission consultative de l'Office et l'on a tenu grand compte de leurs observations pour préparer le texte définitif. Les vues de la Commission consultative sont exposées dans la lettre du Président en date du 30 août 1990 dont on trouvera plus loin le texte.

Une fois encore, j'ai cru opportun, comme la pratique s'en est établie, de faire tenir le projet de rapport aux représentants du Gouvernement israélien et de prendre en compte leurs observations, la majeure partie des activités de l'Office se déroulant sur le territoire occupé par Israël depuis 1967.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire général

(Signé) Giorgio GIACOMELLI

LETTRE ADRESSEE LE 30 AOUT 1990 AU COMMISSAIRE GENERAL PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Monsieur le Commissaire général,

Au cours de sa réunion du 30 août 1990, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné votre projet de rapport sur les activités de l'Office durant la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-cinquième session. Elle a également examiné le projet de budget pour 1991.

La Commission consultative est convaincue que la prestation d'importants services de santé, d'éducation, de secours et d'assistance sociale, ainsi que l'octroi d'une aide d'urgence au Liban et dans le territoire occupé de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, où la population vit dans des conditions extrêmement précaires, constituent des tâches de la plus haute importance que l'Office remplit conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La Commission consultative estime que les activités de l'Office représentent un élément indispensable qui contribue à empêcher que la situation ne se détériore à un point où les efforts déployés en faveur d'une solution juste et durable de la question palestinienne risquent d'être compromis. Consciente des conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles l'UNRWA mène ses activités, la Commission consultative est d'avis que les services de secours d'urgence de l'Office doivent continuer à être dispensés aussi longtemps qu'ils demeureront nécessaires. Elle invite instamment les Etats Membres et autres donateurs à contribuer généreusement au financement des activités de l'UNRWA revenant du budget ordinaire et des programmes de secours d'urgence.

La Commission consultative note avec appréciation les efforts déployés par les gouvernements des pays d'accueil pour faciliter la tâche de l'UNRWA, leurs activités, ainsi que les contributions et l'aide qu'ils fournissent en faveur des réfugiés de Palestine.

La Commission consultative rend hommage à l'Office pour la protection qu'il assure, dans le cadre de son programme d'assistance générale, aux réfugiés de Palestine sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et l'invite à poursuivre, à titre d'urgence et en faisant preuve de souplesse, son assistance générale à la population dans le besoin.

La Commission consultative demeure préoccupée par le fait que, malgré les appels lancés en vue de mettre un terme aux ingérences dans les activités de l'UNRWA des autorités gouvernementales indiquées dans votre rapport, les difficultés se sont accrues durant la période considérée. Cela ne peut qu'aggraver les souffrances de la population concernée et diminuer l'aptitude de l'Office à les

Monsieur Giorgio Giacomelli
Commissaire général de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

alléger. Par conséquent, la Commission invite instamment les autorités en question à respecter pleinement le statut de l'Office, notamment l'inviolabilité de ses locaux, ainsi que la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel, et à lui fournir l'aide nécessaire, tant pour ses activités ordinaires que pour ses opérations d'urgence.

La Commission consultative note que l'Office, à la demande du Gouvernement jordanien et sur les recommandations de la Commission consultative, a l'intention d'inclure une dixième année dans son programme d'éducation afin de se conformer au cycle d'enseignement obligatoire de 10 ans actuellement en vigueur dans ce pays, tout en tenant compte des implications financières qui peuvent en découler. Elle note également que cette mesure sera étendue à la Rive occidentale par la puissance d'occupation, alourdissant ainsi le fardeau financier de l'UNRWA. La Commission en appelle donc aux gouvernements pour qu'ils aident l'UNRWA à répondre à ces exigences.

La Commission consultative rend hommage au rôle joué par l'UNRWA, en coordination avec le Gouvernement jordanien et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, dans la fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés de Palestine et autres personnes déplacées de la région du Golfe.

La Commission consultative note avec intérêt l'intention de l'UNRWA d'adopter un cycle biennal de planification et de budgétisation et les estimations budgétaires qu'il a soumises pour 1991.

Les membres de la Commission consultative remercient le Secrétaire général pour le soutien personnel qu'il continue d'apporter à l'Office et l'intérêt constant qu'il porte aux activités de l'UNRWA. Ils désirent également vous exprimer, Monsieur le Commissaire général, leur appréciation pour le dévouement inlassable dont vous faites preuve, ainsi que vos collaborateurs, et pour la manière dont l'Office répond avec vigueur aux nombreux défis qu'il doit relever dans l'accomplissement de son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission consultative

(Signé) Georges Vilain XIIII

I. INTRODUCTION

1. Dans l'introduction de mon rapport de l'an dernier, j'avais noté comment les événements qui s'étaient produits dans la zone d'activité avaient créé de nouveaux besoins parmi les réfugiés de Palestine et, parallèlement, suscité de nouvelles attentes de la part de la communauté internationale. Jamais auparavant, l'éventail des besoins n'avait été aussi large : programmes d'activités ordinaires, aide d'urgence, protection sous la forme d'une assistance générale, fonctions sociales et de développement, toutes ces activités avaient fini par être considérées comme autant d'éléments différents mais tout aussi nécessaires à l'accomplissement du mandat de l'UNRWA.

2. Ces tendances se sont confirmées et renforcées au cours de l'année écoulée. L'Office a réagi en développant ses programmes ordinaires et en élaborant de nouvelles approches et activités susceptibles de mieux satisfaire les besoins des bénéficiaires tout en s'efforçant de surmonter diverses difficultés financières et autres. Ce faisant, il est devenu nécessaire de fournir aux Etats membres et aux bénéficiaires des informations régulières visant à nous assurer leur compréhension et leur soutien. Je considère mon rapport annuel comme un élément important à cette fin. On trouvera plus loin dans ce rapport des informations détaillées sur les activités de l'UNRWA; conformément à la pratique établie, cette introduction s'attache à dégager certaines préoccupations d'ordre général.

3. Au Liban, la période couverte par le rapport a commencé avec le blocus maritime du secteur est de Beyrouth, accompagné de violents combats et de tirs d'artillerie, particulièrement dans la région centrale du pays. La situation a évolué par la suite avec l'entrée en jeu de diverses forces politiques et militaires, d'une manière souvent violente, et a été marquée par des regains d'espoir vite déçus. Les Palestiniens ont subi, au même titre que les couches les moins privilégiées de la société libanaise, les lourdes conséquences de la violence, du manque de sécurité et de la persistance des difficultés économiques. Quelque 23 000 Palestiniens ont été déplacés par les troubles et l'on estime à 43 le nombre des réfugiés immatriculés dont ils ont directement causé la mort.

4. Toutefois, pendant plusieurs mois, les camps de réfugiés ont été épargnés et, malgré certaines interruptions occasionnelles, les travaux de réparation et de rénovation des logements se sont poursuivis, notamment aux camps de Chatila et de Bourj el Barajné. Mais en février 1990, le violent pilonnage du camp de réfugiés de Dbayé, près de Jounieh, a entraîné des dégâts et des destructions qui ont affecté plus de 20 % des logements des réfugiés. Vers la fin de la période couverte par ce rapport, la participation active des Palestiniens dans les combats s'est traduite par un accroissement du nombre des victimes et par des dégâts dans les camps de Rachidiyé et Ain el Hilwé. En outre, les raids aériens israéliens dans le sud du Liban ont fait des victimes et des dégâts.

5. L'Office a réussi à poursuivre son programme d'activités ordinaires et à fournir une certaine aide d'urgence. Les écoles dans la région centrale du Liban ont pu rattraper les heures de cours perdues au cours de l'année scolaire précédente et quatre distributions de denrées alimentaires, effectuées à titre d'urgence à quelque 230 000 bénéficiaires ont été menées à bien. Après le transfert, l'an dernier, d'une partie des activités de l'Office de Beyrouth à Sibline, des difficultés opérationnelles majeures et une grave détérioration de l'état de sécurité ont rendu nécessaire, en mars 1990, le transfert des unités administratives et des services d'approvisionnement et de transport de Sibline à Bar Elias, dans la vallée de la Bekaa, plus proche de la nouvelle voie

d'approvisionnement passant par Lattaquié et Damas. Toutefois, l'Office suit de près l'évolution de la situation et espère pouvoir rétablir à Beyrouth l'ensemble des activités de son bureau régional au Liban dès que les circonstances le permettront.

6. Entre temps, la nécessité de gérer et de contrôler un vaste programme d'activités, tout en essayant d'assurer la sécurité du personnel, reste pour l'Office un grave sujet de préoccupation sur lequel je dois, une fois de plus, attirer l'attention. Les menaces, la violence physique et les risques d'enlèvement ont été particulièrement alarmants. Les réfugiés de Palestine ont été affectés par la gravité des tensions et des incertitudes dans la quasi-totalité du pays et cela s'est parfois reflété dans l'attitude agressive de certains individus ou groupes à l'égard de l'Office et de son personnel.

7. Compte tenu de la situation au Liban, l'UNRWA a continué d'étendre à tous les Palestiniens - et non pas seulement aux réfugiés immatriculés - son aide d'urgence ainsi que ses services ordinaires, y compris l'éducation. L'Office a également participé avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales de secours à des activités visant à venir en aide à la population libanaise en général. C'est ainsi, par exemple, que l'UNRWA a, depuis janvier 1990, mis ses camions citernes à la disposition du Gouvernement libanais pour l'aider à assurer l'approvisionnement en eau du secteur ouest de Beyrouth et qu'il a fourni aux familles libanaises de Dbayé des secours sous forme de vivres et autres denrées de première nécessité.

8. Dans le territoire occupé de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, l'Intifada s'est poursuivie durant toute la période couverte par ce rapport. Son intensité a varié dans une atmosphère particulièrement tendue où le moindre événement, notamment sur le plan politique, risquait de déclencher des affrontements extrêmement violents et causer de nombreuses victimes. Les autorités israéliennes ont continué d'appliquer de sévères mesures de répression et les violations des droits de l'homme ont été généralisées. Entre le 1er juillet 1989 et le 30 juin 1990, 85 Palestiniens ont été tués à Gaza et 164 sur la Rive occidentale. Plus de 20 000 personnes souffrant des effets de matraquage, de gaz lacrymogènes, ou de blessures par balles en caoutchouc ou balles réelles, ont reçu des soins d'urgence dans les hôpitaux locaux et les dispensaires de l'Office. Au total, 24 enfants de moins de 15 ans ont été tués et quelque 1 640 autres souffrant de matraquage ont été soignés.

9. D'autres sévères mesures ont été appliquées dans le territoire occupé, allant de la destruction délibérée de biens, à la démolition de logements individuels, en passant par l'apposition de scellés et l'incarcération massive. Dans certains cas, les représentations faites par le personnel de l'UNRWA ont réussi à empêcher l'arrestation de jeunes enfants ou à obtenir leur prompte libération. La détention provisoire des jeunes a été parfois utilisée comme moyen de pression économique, les parents étant contraints de verser des sommes d'argent pour obtenir leur relâchement. Des personnes innocentes ont été punies à la place d'autres qui étaient soupçonnées d'actes répréhensibles; ainsi des parents ou des voisins ont été détenus jusqu'à ce que la personne recherchée se soit livrée aux autorités.

10. Des variations ont été notées dans la fréquence des grèves et des couvre-feux. Les mesures de couvre-feu ont augmenté sur la Rive occidentale, alors qu'à Gaza, elles sont tombées de 1 178 jours par camp/région entre juillet 1988 et juin 1989 à 399 jours par camp/région durant la période considérée. Sur la Rive occidentale, les écoles n'ont rouvert leurs portes que vers la fin de

juillet 1989. Les centres de formation professionnelle de l'Office ont été autorisés à rouvrir leurs portes graduellement entre mars et mai 1990. A cause des ordres de fermeture sélectifs émanant des autorités et des grèves, l'activité scolaire a été gravement perturbée. A Tulkarem, sur la Rive occidentale, par exemple, les écoles de l'Office n'ont fonctionné que pendant 41 jours seulement sur les 141 journées prévues pour l'année scolaire 1989/90. Les universités sont restées fermées tout au long de la période considérée. Toutefois, bien que la réouverture de certains établissements ait été favorablement accueillie, la situation est restée insatisfaisante et les problèmes rencontrés par l'Office dans ses tentatives visant à assurer un enseignement adéquat à 135 000 jeunes Palestiniens dans le territoire occupé ont continué de figurer parmi ses principales préoccupations.

11. Outre le lourd bilan des victimes et les mesures de répression, la prolongation du conflit dans le territoire occupé a eu, par elle-même, des répercussions de plus en plus néfastes. C'est ainsi que le revenu des familles palestiniennes a été progressivement affecté par le ralentissement et parfois même la paralysie de l'activité économique ainsi que par la détention ou le chômage des chefs de famille. Parmi les jeunes, la perception traditionnelle de l'éducation comme valeur salvatrice dans leur vie de réfugiés a été sérieusement ébranlée. Le tissu social lui-même a subi des contraintes croissantes dans un contexte politique et social incertain et parfois contradictoire. Le meurtre de collaborateurs présumés ou de personnes ayant dévié des normes morales en vigueur est devenu, depuis le début de 1989, un phénomène qui a pris des proportions majeures. Durant la période considérée, on estime à 132 le nombre de personnes tuées ainsi dans le territoire occupé, dont quatre fonctionnaires de l'Office.

12. La situation sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza a donné lieu à des appels répétés demandant la protection des Palestiniens 1/. On trouvera plus loin dans le rapport des informations détaillées sur la manière dont l'Office a assuré cette protection dans le cadre de son assistance générale aux réfugiés. Il convient de rappeler, toutefois, que les opérations de secours d'urgence de l'Office ont touché l'ensemble de la population palestinienne. En effet, la Commission consultative de l'UNRWA, lors de sa réunion extraordinaire de mars 1988, m'avait invité instamment à fournir, dans la mesure du possible, une aide humanitaire, à titre provisoire et d'urgence, aux non-réfugiés vivant dans le territoire occupé et qui se trouvaient gravement dans le besoin du fait de la situation 2/. Il ne s'agit pas là d'un aspect nouveau du travail de l'Office puisque celui-ci a fourni, à plusieurs reprises, une aide d'urgence aux Palestiniens dans certaines de ses zones d'activité, indépendamment de leur statut. Cela s'est produit notamment en Jordanie, à la suite des hostilités de 1967 et, comme je l'ai déjà mentionné, cela est actuellement le cas au Liban. Si ses ressources le lui permettent, l'Office poursuivra l'exécution de son programme de secours d'urgence dans le territoire occupé, s'efforçant ainsi de répondre tant aux besoins évidents des bénéficiaires qu'aux demandes réitérées de la communauté internationale.

13. Les contacts avec les autorités israéliennes ont été fréquents sur le plan du travail et au niveau de la prise de décisions. Malgré les efforts constamment déployés pour expliquer la situation des bénéficiaires et leurs problèmes, ainsi que les exigences des programmes de l'Office, les rapports sur le terrain sont restés difficiles. Les privilèges et immunités de l'UNRWA ont été de moins en moins respectés. Les violations de ses locaux - notamment l'incursion qui s'est produite au centre de santé de Rimal dans la ville de Gaza, le 12 juin 1990 et au cours de laquelle de nombreux nourrissons et enfants innocents avaient été

blessés - ont fait l'objet de vives protestations auprès des autorités et ont été condamnées par la communauté internationale. Outre ces incidents spécifiques, les autorités d'occupation ont cherché à exercer graduellement un contrôle sur les activités de l'Office. Cela s'est manifesté par la multiplication des obstacles administratifs, la limitation de la liberté de mouvement des membres du personnel et leur soumission à des interrogatoires concernant leur travail, la mise en vigueur de nouvelles procédures fastidieuses visant des activités que l'Office avait coutume d'entreprendre de sa propre autorité et la détermination unilatérale des conditions d'ouverture des écoles et de la durée de l'année scolaire. Pour s'acquitter de ses obligations essentielles à l'égard des bénéficiaires, l'Office s'est efforcé de mener sa tâche de façon pragmatique, tout en élevant des protestations contre certains incidents spécifiques. Toutefois, il y a des limites aux ingérences que l'Office peut tolérer s'il doit préserver son indépendance et son caractère international.

14. Dans un environnement constamment tendu et conflictuel, l'Office a éprouvé des difficultés à empêcher que ses locaux qui, de par leurs fonctions sont généralement ouverts au public, soient exposés à des risques par suite des agissements d'individus ou de groupes. Cela s'est manifesté particulièrement dans le cas de ses écoles qui, tout comme les établissements d'enseignement public, se sont trouvés au coeur même de l'agitation estudiantine. L'Office a pris des mesures en vue de réduire l'impact et la fréquence de telles situations.

15. Dans les autres zones d'activité, les difficultés rencontrées par la majorité des réfugiés étaient liées à la situation économique prévalant dans les pays d'accueil, comme dans la plupart des autres pays de la région. La main-d'oeuvre palestinienne qualifiée ou semi-qualifiée qui avait trouvé du travail ailleurs qu'en Jordanie et dans la République arabe syrienne - notamment dans les Etats arabes du Golfe - est retournée en nombre de plus en plus important, avec la perte de revenus et la perspective de chômage chronique que cela implique. Il est probable que la demande accrue qui pèse sur les services de santé et d'assistance sociale de l'Office dans ces deux zones d'activité est également liée à ces difficultés économiques. Dans ce contexte, l'Office espère que les pourparlers en cours avec les autorités syriennes au sujet de la mise en oeuvre de ses programmes d'assistance sociale aboutiront bientôt à une solution mutuellement acceptable.

16. Au début de décembre 1989, des manifestations de soutien à l'Intifada se sont produites dans certains camps de réfugiés en Jordanie. A la suite du meurtre de sept ouvriers palestiniens en Israël le 20 mai 1990 et des incidents qui se sont produits par la suite en Israël et dans le territoire occupé, des grèves de solidarité et des manifestations de protestation ont été organisées en Jordanie, notamment dans les camps de Baqa'a et de Marka. Lors des affrontements qui ont alors éclaté avec les forces de sécurité, quatre réfugiés ont été tués et près de 400 blessés ou soignés pour inhalation de gaz lacrymogènes.

17. Durant la période considérée, l'Office a continué de gérer simultanément des programmes ordinaires et des programmes d'urgence dans trois de ses cinq zones d'activité. Cela a nécessité la mise en place de structures administratives et de gestion complexes pour concilier les exigences d'un contrôle adéquat avec le besoin d'assurer une prestation rapide et efficace des services. Une diminution substantielle de la contribution du principal donateur, annoncée en novembre 1989, a amené l'Office à reconsidérer à la dernière minute ses programmes et ses priorités budgétaires pour 1990. Bien que la plupart des réductions aient pu être annulées grâce à une contribution supplémentaire accordée plus tard par ce même donateur, compensant ainsi une bonne part de la diminution antérieure, cela est

venu néanmoins rappeler la fragilité de la situation financière de l'Office et sa dépendance à l'égard d'un nombre limité de donateurs, notamment pour son budget ordinaire. Par ailleurs, une certaine lassitude de la part des donateurs s'est manifestée en ce qui concerne le financement ad hoc des programmes d'urgence au Liban et dans le territoire occupé. En 1989, il a fallu puiser quelque 3 millions de dollars dans le budget ordinaire pour financer ces programmes. Au moment de la rédaction de ce rapport, quelque 12 millions de dollars étaient encore requis pour permettre la poursuite des programmes d'urgence à leur niveau actuel jusqu'à la fin de 1990. Qui plus est, aucune indication spécifique de soutien ou d'engagement n'a été encore reçue pour le financement des opérations de secours d'urgence en 1991. Bien que cela puisse être imputé en partie à la nature même de ces programmes, je suis profondément préoccupé par cette situation qui pourrait, en l'espace de quelques semaines, aboutir à la réduction ou l'interruption de l'aide indispensable fournie au Liban et dans le territoire occupé.

18. Durant la période couverte par ce rapport, le Secrétaire général a manifesté à l'Office son soutien inébranlable, à un moment où celui-ci en avait particulièrement besoin. J'ai personnellement apprécié la compréhension dont il a fait preuve à l'égard des préoccupations et des priorités de l'UNRWA et sa disposition à l'aider dans la poursuite de son mandat. L'initiative prise par l'Office en mars 1989 pour assurer une meilleure coopération avec d'autres organismes afin de mieux répondre aux besoins économiques et sociaux des Palestiniens dans le territoire occupé a été suivie d'une deuxième réunion inter-organisations et d'autres initiatives, telles que la publication d'un bulletin périodique exposant les activités courantes et futures des organisations relevant du système commun des Nations Unies. Je suis convaincu que cette entreprise nous permettra de faire davantage, à condition que toutes les organisations renforcent leur engagement à cet égard. Par ailleurs, la coopération avec d'autres organisations internationales, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, s'est développée durant la période considérée.

19. En attendant qu'une solution juste et durable de la question de Palestine soit trouvée, la présence de l'UNRWA au Moyen-Orient continuera d'être un facteur important. Ses 18 000 fonctionnaires en font un des plus gros employeurs de la région. Ses services bien établis et de nature quasi gouvernementale dans le domaine de l'éducation, la santé et l'assistance sociale, profitent à plus de 2 millions de personnes dont les deux tiers ne vivent plus dans les camps de réfugiés. Ses opérations de secours d'urgence au Liban et dans le territoire occupé témoignent de son aptitude à fournir - dans des limites financières et politiques évidentes - une réponse rapide et pratique aux situations d'urgence. A un moment où la situation politique se trouve dans l'impasse, le savoir et les compétences accumulés par l'Office au cours de plus de 40 années d'activité en font, à mon avis, un instrument particulièrement utile dont la communauté internationale dispose pour exprimer son engagement à l'égard du peuple palestinien. Fort de ce soutien, l'Office pourra exploiter au maximum le potentiel remarquable qui est le sien.

II. EVOLUTION GENERALE DES PROGRAMMES DE L'OFFICE

A. Education

20. Le programme d'éducation de l'UNRWA, qui bénéficie de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), assure aux réfugiés de Palestine un enseignement général, une formation professionnelle et technique, une formation pédagogique avant et en cours d'emploi et des bourses d'études universitaires (voir annexe I, tableaux 5 à 7). Même en temps relativement normal, ce programme connaît de nombreuses difficultés, notamment le manque de ressources financières adéquates qui entraîne des problèmes tels que le délabrement des locaux et le surpeuplement des salles de classe. Durant la période considérée, ces difficultés ont été aggravées par des problèmes encore plus sérieux dans trois des zones d'activité de l'Office.

21. Après une longue période de fermeture décrétée par les autorités d'occupation, les écoles de la Rive occidentale ont été autorisées à rouvrir leurs portes en juillet 1989, mais l'enseignement a été gravement affecté par les couvre-feux, les grèves et les ordres de fermeture individuels; par ailleurs, l'année scolaire elle-même a été écourtée de 69 jours. En outre, les élèves ont été témoins de scènes de violence, connu la présence généralisée des forces de sécurité, l'intrusion des soldats dans les locaux scolaires et les salles de classe, accompagnée parfois de tirs de balles réelles ou en caoutchouc et de l'utilisation de gaz lacrymogènes, assisté à la détention de leurs camarades et de leurs enseignants, et souffert de l'imposition de couvre-feux qui ont confiné des familles entières dans des logements étroits pendant de longues périodes; ils ont vu leurs amis d'école, leurs parents ou leurs voisins blessés ou tués, leurs logements ou autres biens démolis. Bien que l'Office se soit efforcé d'introduire dans leur vie d'étudiants un élément de stabilité et de normalité, en cherchant à développer leurs aptitudes intellectuelles et sociales et à veiller à ce qu'ils ne souffrent pas de problèmes psychologiques à long terme, il est toutefois facile de comprendre que cela n'a pu avoir qu'un effet limité.

22. Le programme d'éducation au Liban a, lui aussi, éprouvé des difficultés. Les écoles ont continué à fonctionner dans une atmosphère d'instabilité chronique qui a provoqué de fréquents déplacements de population et conduit à des fermetures d'école prolongées. Les dégâts infligés aux locaux scolaires, le déplacement des élèves et les combats n'ont guère été propices à l'enseignement et, une fois de plus, les parents se sont interrogés sur les conséquences à long terme de la situation sur leurs enfants.

23. Quant au programme d'éducation lui-même, les fonds limités de l'Office ont continué d'empêcher la réalisation de toute initiative majeure. Par conséquent, l'Office a dû se contenter de préserver la marche de son programme, tout en accueillant des effectifs scolaires supplémentaires, toute innovation n'étant en fait qu'une réaction à des facteurs externes et toute amélioration le résultat de contributions extrabudgétaires. Un de ces facteurs externes a été la profonde perturbation de l'activité scolaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Afin d'atténuer l'impact de cette situation, l'UNRWA a élaboré de nouvelles méthodes qu'il espère pouvoir développer si des fonds sont reçus - notamment du matériel d'enseignement à domicile et des programmes vidéo éducatifs. Ce matériel a porté sur les disciplines de base du programme scolaire.

24. Un autre facteur externe affectant le programme d'éducation a été l'introduction d'importantes réformes en Jordanie, à savoir la prolongation du système d'éducation générale qui passe de 9 à 10 années et l'obligation pour tous

les enseignants des cycles primaire élémentaire et supérieur de détenir un diplôme universitaire pour être habilités à enseigner. Comme je l'ai mentionné dans mon rapport de l'an dernier, l'Office ne peut que s'en féliciter, mais il reste extrêmement préoccupé par l'augmentation substantielle des dépenses que l'adaptation au nouveau système pourrait entraîner. Les charges financières éventuelles, allant du recrutement de personnel supplémentaire à la construction de nouvelles salles de classe, en passant par le relèvement des qualifications professionnelles des enseignants, sont apparues plus lourdes encore durant la période considérée par suite de la décision des autorités israéliennes d'introduire cette dixième année sur la Rive occidentale.

25. Les fonds destinés au programme de construction requis si l'on veut éviter l'utilisation de certaines écoles par trois groupes d'élèves successifs, remplacer des locaux loués inadéquats, des écoles et des installations sanitaires délabrées n'ont pas été inscrits au budget ordinaire de l'Office. Durant la période considérée, pratiquement tous les travaux de construction ont par conséquent dépendu du versement de contributions spéciales par les gouvernements, les organismes régionaux, les organisations non gouvernementales et les particuliers. Tout en étant reconnaissant pour l'assistance reçue, l'Office estime néanmoins qu'elle n'a pas été suffisante pour répondre dans un laps de temps raisonnable aux besoins les plus urgents.

26. Les huit centres professionnels, techniques et pédagogiques de l'Office ont assuré la formation de 5 000 étudiants réfugiés dans 45 disciplines. Au fil des ans, plus de 52 000 stagiaires ont reçu leurs diplômes de ces centres, à raison de 2 500 diplômés par an. Outre qu'ils sont devenus économiquement indépendants et ont pu aider leurs familles, beaucoup de ces diplômés ont contribué à l'essor de différents pays de la région. Dans le cadre de la formation professionnelle et technique, une enquête est menée tous les deux ou trois ans pour évaluer la demande sur le marché de l'emploi dans les pays d'accueil et les pays avoisinants et adapter les cours en conséquence. A la fin de la période considérée, l'UNRWA était en train d'introduire de nouveaux cours, notamment dans le domaine semi-professionnel, d'améliorer et de rénover des cours existants. Le programme de bourses universitaires a été renforcé cette année grâce aux contributions accordées par deux gouvernements en vue d'assurer 100 bourses supplémentaires échelonnées sur une période de cinq ans.

27. L'Office suit le programme d'enseignement appliqué par les pays d'accueil. Toutefois, des spécialistes de l'éducation veillent constamment à son enrichissement. Au cours de l'année écoulée, le Département de l'éducation de l'Office a mis en oeuvre un programme de formation en cours d'emploi au bénéfice de plus de 840 enseignants et autres catégories de personnel de l'éducation, notamment 111 moniteurs de formation professionnelle dont les qualifications ont été améliorées. Le programme de plus de 40 cours enseignés dans les centres de formation a été modernisé et de nouveaux guides pédagogiques ont été élaborés à l'intention des enseignants.

B. Santé

28. Le programme de santé de l'UNRWA, axé principalement sur la santé publique, assure des soins de santé primaires sous forme de services médicaux, de services de protection et de promotion de la santé, de services d'assainissement du milieu dans les camps, ainsi que de nutrition et d'alimentation d'appoint pour les groupes vulnérables. Son objectif essentiel est de dispenser aux réfugiés des services de santé de base conformément aux préceptes humanitaires des Nations Unies et aux principes fondamentaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

29. Durant la période considérée, le taux de morbidité due aux maladies transmissibles a continué de baisser, malgré les conditions de vie inadéquates dans la plupart des camps (voir annexe I, tableau 10). A l'exception d'un nombre limité de cas de rougeole signalés parmi les enfants - fait qui n'est pas rare, même parmi les populations hautement immunisées - aucune épidémie de maladies transmissibles pouvant être écartées au moyen de vaccination, ne s'est déclarée dans la zone d'activité. Des enquêtes menées dans les camps ont révélé que le taux de mortalité infantile se situait entre 25 et 35 pour 1 000 naissances viables. Les principales causes de mortalité infantile continuent d'être les infections respiratoires, l'insuffisance de poids à la naissance, les naissances prématurées, les malformations congénitales et les gastro-entérites. La fréquence des cas de malnutrition parmi les jeunes réfugiés est demeurée faible, malgré la détérioration des conditions économiques et sociales dans la plupart des zones d'activité. Les enfants souffrant de problèmes de croissance ont été soignés, cas par cas, en vue d'identifier les causes sous-jacentes et dispenser le traitement adéquat.

30. Les événements dont le territoire occupé a été le théâtre ont entraîné une demande accrue de soins médicaux d'urgence et de soins aux blessés. En avril et mai 1989, une équipe de consultants de l'OMS a entrepris une évaluation des besoins en matière de soins médicaux d'urgence dans les dispensaires de l'UNRWA et les hôpitaux non gouvernementaux sur la Rive occidentale et à Gaza. Se basant sur leurs recommandations, l'UNRWA a pris une série de mesures, décrites aux paragraphes 87 et 100 de ce rapport, pour renforcer la capacité de son système de soins primaires d'urgence. La mise en oeuvre de ces mesures a été évaluée par un autre consultant qui a visité, en avril 1990, tous les centres de santé, services d'urgence et de nuit à Gaza et sur la Rive occidentale. Ses conclusions ont révélé que l'on avait amélioré la qualité et la gamme des soins fournis aux victimes dans les centres de santé et que l'on parvenait à stabiliser l'état physique des blessés qui devaient aller à l'hôpital subir une intervention chirurgicale urgente ou une réanimation, assurant ainsi des services qui permettaient de sauver la vie d'un grand nombre d'entre eux.

31. En 1989, le nombre de consultations médicales dans l'ensemble de la zone d'activité de l'Office s'est accru de 9 % par rapport à 1988 (voir annexe I, tableau 9). Cet accroissement est dû à la détérioration des conditions économiques et à la hausse continue des frais médicaux, principalement dans les hôpitaux publics et privés, et exige des ressources supplémentaires qui ne sont pas à la portée de l'Office. Cet accroissement aurait été encore plus important si l'accès aux dispensaires de l'UNRWA dans le territoire occupé n'avait pas été limité par les restrictions de mouvement imposées à la population.

32. Durant la période considérée, plusieurs problèmes majeurs ont fait l'objet de séminaires organisés par l'Office. Les problèmes relatifs à la santé mentale des groupes vulnérables ont retenu particulièrement l'attention d'un séminaire organisé conjointement par l'UNRWA et l'OMS au centre de formation professionnelle d'Amman, en juillet 1989. Par la suite, un programme pluridisciplinaire a été élaboré en vue de la prévention et du traitement des problèmes de santé mentale parmi les enfants; il servira de base à de nouvelles consultations. Les problèmes posés par l'affluence excessive des malades dans les centres de santé et la qualité des soins fournis ont été examinés lors de deux séminaires consacrés à l'analyse du taux de fréquentation des malades, séminaires auxquels ont participé des cadres supérieurs des services de santé. Leur but était de réduire les périodes d'attente des malades et d'assurer des services plus efficaces dans les centres de santé. Le transfert à toutes les zones d'activité de la technologie et de la méthodologie de cette recherche devra être achevé en 1990 et les adaptations et réformes à apporter aux services cliniques seront appliquées en 1991.

33. Par ailleurs, l'étendue et la qualité des services de santé maternelle, visant particulièrement les femmes sujettes à risques, ont continué à bénéficier d'une attention prioritaire et, en septembre 1989, un séminaire ayant pour objet l'élaboration d'un projet a été organisé à Jérusalem, conjointement par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNRWA afin de mettre au point un programme élargi de santé maternelle pour Gaza et la Rive occidentale. Enfin, l'évolution des schémas de morbidité parmi les réfugiés et la nécessité de mettre en oeuvre des programmes de lutte contre les maladies non transmissibles ont constitué l'essentiel de nouvelles activités de planification. Dans le cadre d'un séminaire tenu en Jordanie en février 1990, en collaboration avec des experts de l'Université de Zagreb, en Yougoslavie, une stratégie de lutte appropriée contre le diabète sucré a été élaborée. Au moment de la rédaction de ce rapport, on était en voie d'appliquer les recommendations formulées lors de ce séminaire qui tendaient à améliorer le niveau des services dispensés dans 53 cliniques spécialisées gérées par l'UNRWA et à créer, là où nécessaire, des cliniques pour le traitement du diabète.

34. Durant la période considérée, on n'a pas relevé de signes évidents indiquant que les infections dues au virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et au syndrome d'une immunodéficience acquise (SIDA) constituent un problème majeur parmi les réfugiés. Néanmoins, l'Office a dû tenir compte de la stratégie globale visant à la prévention de ce fléau. Un plan d'action à court terme pour la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA dans toutes les zones d'activité de l'Office a été préparé en collaboration avec l'OMS. Cette organisation a accordé plus de 200 000 dollars pour la mise en oeuvre de ce plan, priorité étant donné au contrôle épidémiologique, à la formation du personnel et à la surveillance des tests sanguins.

35. En mai 1990, l'Office a mené, en collaboration avec une équipe de consultants de l'OMS et des centres d'Atlanta pour la lutte contre la maladie (Etats-Unis), une enquête nutritionnelle pour évaluer l'état nutritionnel de groupes sélectionnés de mères et d'enfants et comparer les résultats à ceux de l'enquête analogue menée en 1984. Une analyse préliminaire des données a révélé qu'il existait une très faible différence de poids entre les enfants réfugiés et les enfants du groupe de référence et que le nombre d'enfants souffrant d'une insuffisance de poids - ou chétifs - a diminué de près de moitié entre 1984 et 1990 dans les trois zones d'activité où il a été possible d'entreprendre une comparaison entre les chiffres révélés par les enquêtes de 1984 et 1990, à savoir la Jordanie, la bande de Gaza et la Rive occidentale. Toutefois, un important problème nutritionnel subsiste : l'enquête menée sur un assez vaste échantillon d'enfants et de femmes, enceintes ou non, est venue confirmer les résultats des enquêtes précédentes, à savoir qu'il existe une fréquence élevée de cas d'anémie due à une déficience en fer parmi les enfants de moins de trois ans, que le degré de l'anémie peut être considéré comme faible ou modéré et ne présente pas de danger pour la vie de l'enfant, mais que rien n'indique que la fréquence de cette anémie soit en voie de régression.

36. Sur la base de l'enquête nutritionnelle et du contrôle régulier effectué dans ses cliniques, l'Office a pris les décisions suivantes : le programme de repas de midi - qui s'est révélé peu efficace par rapport à son coût - serait supprimé à partir du 1er janvier 1991 et un apport nutritionnel, sous forme de rations sèches à l'intention des enfants qui bénéficiaient régulièrement du programme susmentionné, sera distribué pendant une période transitoire de trois ans en Jordanie et dans la République arabe syrienne, et, aussi longtemps que durera la situation d'urgence, dans la bande de Gaza, sur la Rive occidentale et au Liban. Parallèlement, une stratégie appropriée de prophylaxie et de traitement de l'anémie

parmi les groupes vulnérables sera mise en oeuvre, de même qu'un programme d'examens médicaux approfondis et de traitement à l'intention des enfants souffrant de problèmes de croissance. Les autres composantes des programmes d'alimentation d'appoint, notamment la distribution de lait aux nourrissons âgés de 6 à 36 mois et de rations aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, seront maintenues.

37. Les conditions d'assainissement du milieu dans de nombreux camps de réfugiés laissent beaucoup à désirer en matière d'infrastructure de base. Sur la Rive occidentale et au Liban, 22 % seulement des réfugiés vivant dans les camps sont desservis par un système d'égouts souterrains; à Gaza, ce chiffre n'est que de 6 %. L'UNRWA tente d'intégrer les réseaux d'approvisionnement en eau des camps et d'évacuation des eaux usées aux systèmes municipaux ou régionaux. Certains progrès ont été réalisés quant à l'évacuation des eaux usées et à l'assainissement général, notamment dans la bande de Gaza, sur la Rive occidentale et au Liban.

C. Services de secours et d'assistance sociale

38. Durant la période couverte par ce rapport, une forte demande a pesé sur les services de secours et d'assistance sociale de l'UNRWA. Outre la mise en oeuvre des programmes d'aide ordinaires, la situation qui régnait au Liban, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza a exigé l'octroi des secours d'urgence décrits aux paragraphes 67 à 69 et 101 du présent rapport. Même en Jordanie et dans la République arabe syrienne, le soutien économique qu'apporte le réseau de solidarité familiale a été affaibli par l'aggravation du chômage et la diminution du pouvoir d'achat. Les demandes d'inscription sur les listes des cas particulièrement nécessiteux émanant de familles ne pouvant plus compter sur l'aide de parents continuent d'augmenter. Outre la fourniture d'une aide directe hautement nécessaire, l'Office a également envisagé une approche à plus long terme permettant à la collectivité palestinienne de renforcer graduellement ses propres aptitudes.

39. Le programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux s'adresse aux familles sans adulte mâle capable de gagner sa vie et qui n'ont aucune autre source de revenus leur permettant de satisfaire de façon adéquate leurs besoins essentiels. Toutefois, les moyens financiers limités de l'Office ont nécessité la mise en place d'un plafond budgétaire pour les denrées alimentaires et autre aide matérielle fournies chaque année aux bénéficiaires. Par conséquent, les demandes d'inscription sont examinées avec grand soin en fonction des ressources disponibles. A la fin de juin 1990, le nombre des réfugiés considérés comme cas particulièrement nécessiteux s'élevait à 151 860, soit 7,8 % du nombre des réfugiés ayant droit aux services de l'Office. Ce pourcentage a varié de 3,7 % en Jordanie à 13,8 % au Liban. A la fin de juin 1989, leur nombre s'élevait à 141 840, soit 7,2 % de l'ensemble des réfugiés. Un quart de ces cas est constitué de personnes âgées sans enfants capables de les aider et qui auront certainement besoin d'être assistées pour le restant de leurs jours. Toutefois, nombreuses autres familles comptent souvent parmi leurs membres des personnes susceptibles de leur apporter une solution à long terme et c'est précisément sur elles que portent principalement les projets de développement social de l'Office.

40. Les projets générateurs de revenus et les stages de formation y afférents ont figuré parmi les principales composantes des services sociaux de l'UNRWA. En ont bénéficié les personnes recevant l'aide réservée aux cas particulièrement nécessiteux, ainsi que les familles démunies et les petits entrepreneurs n'ayant pas accès aux facilités de crédit commercial. La demande concernant la mise en oeuvre de projets permettant aux réfugiés de devenir économiquement indépendants s'est accrue au cours des dernières années, principalement dans le territoire

occupé et au Liban où le nombre des chômeurs a augmenté. Durant la période considérée, cette demande a dépassé considérablement les fonds réunis à cette fin par l'Office et par l'organisation non gouvernementale étroitement associée à ce programme. En été 1990, ce programme conjoint avait accordé des prêts de 7 700 dollars en moyenne à 167 petites entreprises sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, soigneusement sélectionnées en fonction de leur viabilité économique potentielle dans les secteurs d'activité considérés par les études de faisabilité comme offrant de bonnes perspectives de marché - soit au total un investissement d'environ 1,3 million de dollars. D'autres entreprises dans le territoire occupé bénéficieront de prêts lorsque des capitaux deviendront disponibles, comme ce sera le cas en Jordanie où ce programme d'activité a été instauré au cours de l'été 1989. En moyenne, chaque projet fournit directement de l'emploi à trois personnes. Quatorze de ces projets étaient dirigés par des femmes qui avaient bénéficié de prêts et elles représentaient un quart des personnes employées. En outre, des dons ont été accordés à des familles particulièrement démunies mais possédant les aptitudes nécessaires, pour les aider à monter de modestes entreprises qui leur permettront de ne plus dépendre de l'assistance de l'Office. A la fin de juin 1990, 327 projets de ce genre au total avaient été financés et avaient commencé à fonctionner.

41. Près de la moitié des foyers bénéficiant de l'aide accordée aux cas particulièrement nécessiteux avaient à leur tête des femmes qui avaient dû assumer de lourdes responsabilités lorsque leurs maris étaient devenus inaptes au travail ou infirmes ou étaient emprisonnés. L'Office s'est fixé un triple objectif : permettre à un plus grand nombre de femmes d'apprendre un métier et de gagner leur vie, les aider à mieux surmonter les problèmes familiaux et sociaux et faciliter leur rôle dans le développement de la collectivité. A cette fin, l'Office s'est appuyé sur les centres d'activités féminines déjà créés ou en voie d'établissement dans les camps et autres lieux où vivent les réfugiés. Durant la période considérée, des fonds ont été reçus pour la construction de trois nouveaux centres, un quatrième a été achevé, un cinquième est en voie d'achèvement et la construction d'un sixième centre était en progrès lorsque les travaux furent arrêtés par les autorités israéliennes prétextant des raisons de sécurité. En outre, dans l'ensemble des cinq zones d'activité, des bâtiments désaffectés ou inadéquats ont été rénovés, agrandis et mieux équipés. La gamme des activités des centres a été étendue, les femmes décidant souvent elles-mêmes de leur formation et versant de petites sommes pour couvrir les frais des enseignants et de l'équipement.

42. A la fin de la période considérée, un important donateur a annoncé son intention de financer la création d'un fonds pour la promotion des femmes palestiniennes, la formation de personnel et de bénéficiaires en vue de l'élaboration de projets devant être financés par ce fonds. Ces projets s'écarteront des domaines traditionnels de la broderie et de la couture qui, tout en restant très populaires, ont néanmoins un marché limité. Les centres d'activités féminines ont été également utilisés pour l'éducation sanitaire, les cours d'alphabétisation et de puériculture et comme lieux de rencontre où les femmes pouvaient discuter librement des besoins de la collectivité et prendre des initiatives pour améliorer les installations collectives. Plusieurs centres sont situés à proximité de jardins d'enfants gérés par des organisations non gouvernementales en collaboration avec l'UNRWA, formule que l'Office est désireux de promouvoir.

43. La troisième composante majeure des services sociaux a été l'aide accordée aux handicapés physiques et mentaux, ainsi qu'à leurs familles, en association avec les collectivités locales et les organisations non gouvernementales. Le but recherché

était d'assurer, de l'enfance à l'âge adulte, une rééducation jouissant de l'appui de la collectivité. Outre les 1,3 % de réfugiés qui naissent avec des infirmités, certains de ceux qui ont été blessés au Liban ou dans le territoire occupé souffrent de handicaps graves ou résiduels qui exigent non seulement une intervention médicale, mais aussi une rééducation professionnelle et une aide socio-économique. L'UNRWA a fait oeuvre de pionnier dans la création de centres pour handicapés dans les camps de réfugiés en Jordanie, où leur nombre s'est élevé à cinq, et a entrepris, au cours de la période considérée, d'étendre ce programme à ses autres zones d'activité. Au moment de la rédaction du présent rapport, des enquêtes étaient menées dans un certain nombre de collectivités par des volontaires locaux et le personnel de l'Office.

44. L'idéal serait que les réfugiés eux-mêmes - qui fournissent les volontaires et se chargent d'une partie de la collecte des fonds - assument la pleine responsabilité de ces centres. Bien que cette tendance soit encouragée, il est évident que, dans les circonstances économiques et politiques de la région, les contributions venant de l'extérieur continueront d'être nécessaires pendant longtemps encore. Le rôle de l'Office a consisté essentiellement à mobiliser, faciliter et assurer un soutien technique et administratif, le plus souvent dans de vieux locaux rénovés et adaptés à cette fin. Il a été aussi de mettre en rapport le centre du camp avec des institutions locales pouvant offrir une compétence technique et des installations plus spécialisées. Ces institutions se sont développées dans plusieurs régions et l'Office pourra, lors de la prochaine année scolaire, réduire de façon significative le nombre d'enfants qui auraient été par le passé envoyés loin de leurs familles. Lorsque l'infirmité n'est pas trop grave, l'aide la plus précieuse que l'UNRWA peut apporter est probablement de permettre aux réfugiés handicapés de tirer profit des établissements normaux d'éducation et de formation. Les moyens d'y parvenir sont actuellement examinés par le personnel affecté au programme ainsi que par un personnel technique qui établira les plans ou modifiera les installations sanitaires, d'éducation et de services sociaux pour en faciliter l'accès aux handicapés.

III. JORDANIE

A. Education

45. En Jordanie, les 197 écoles de l'UNRWA, fréquentées au total par 133 810 élèves, ont travaillé normalement tout au long de l'année scolaire 1989/90. Durant la période considérée, une école primaire élémentaire de filles, comprenant 22 salles de classe et salles spécialisées, a été construite à Baqa'a pour remplacer les locaux préfabriqués délabrés qui accueillaient 2 080 élèves. Quatre autres écoles étaient en voie de construction : à Wadi Seer, Baqa'a et Waqqas, dans le nord de la vallée du Jourdain, pour remplacer des locaux loués inadéquats et à Jarash pour remplacer des locaux préfabriqués.

46. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport de l'an dernier, le Gouvernement jordanien a prolongé d'une année le cycle primaire supérieur à partir de l'année scolaire 1989/90, portant ainsi à 10 ans la durée de l'enseignement obligatoire. Cette mesure a des implications considérables pour l'UNRWA, étant donné que l'Office a adopté pour politique de fournir des services d'éducation équivalents à ceux du pays d'accueil. Le Gouvernement jordanien a gracieusement offert d'admettre dans ses établissements les élèves de neuvième année des écoles de l'UNRWA et cela durant les trois premières années de la mise en train du nouveau système. Lors de sa réunion en août 1989, la Commission consultative avait invité l'Office à prendre les mesures nécessaires pour que, à l'expiration de la période transitoire, les enfants réfugiés de Palestine scolarisés par l'UNRWA en Jordanie bénéficient d'une dixième année d'enseignement. L'Office a cherché à obtenir les ressources financières supplémentaires nécessaires à cet effet et à se conformer aussi à l'exigence selon laquelle tous les enseignants devront être titulaires d'un diplôme universitaire.

47. Les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer, qui ont fonctionné avec succès durant l'année, ont formé au total 1 168 stagiaires dans 27 cours de formation professionnelle et technique. Le centre d'Amman a, parallèlement à la formation pédagogique, assuré des cours dans le domaine paramédical et commercial. Le centre de Wadi Seer a dispensé des cours de mécanique, électricité et bâtiment, ainsi que toute une gamme de cours de formation de techniciens. Lors de l'examen général de fin d'études tenu en été 1989 en Jordanie, les stagiaires de ces deux centres ont obtenu d'excellents résultats, avec des taux de succès respectifs de l'ordre de 98 et 92 %. Au centre de formation d'Amman, 300 places ont été réservées à des stagiaires-enseignants qui ont également obtenu de très bons résultats aux examens d'Etat en 1989.

B. Santé

48. Les installations sanitaires en Jordanie, qui desservent quelque 850 000 réfugiés de Palestine, ont fonctionné sans heurts durant la période couverte par ce rapport. Elles comprennent 18 centres et unités de santé, 14 cliniques dentaires, 10 laboratoires, 8 cliniques spécialisées, 12 cliniques pour le diabète et 5 cliniques pour le traitement de l'hypertension.

49. Pour ce qui est des soins hospitaliers, 40 lits ont été subventionnés dans des hôpitaux privés, soit un taux de 0,05 lit pour 1 000 réfugiés. Ce modeste dispositif a été complété par un système de remboursement des dépenses encourues en cas de soins médicaux d'urgence. Pour améliorer cette situation, l'Office a envisagé d'accroître les taux de remboursement en tenant compte de la situation socio-économique des différentes catégories de bénéficiaires et en donnant la

priorité - ainsi qu'un taux de remboursement supérieur - aux cas particulièrement nécessiteux.

50. Le centre de santé, nouvellement construit au camp de Jarash grâce à une contribution spéciale, a commencé à fonctionner en août 1989. Par ailleurs, on escompte que la construction d'une nouvelle unité de soins maternels et infantiles au Nouveau camp d'Amman sera achevée en août 1990. La construction d'une unité analogue à Jabal Nuzha, à Amman, débutera aussitôt qu'un permis de construction aura été délivré par la municipalité. L'Office a alloué des fonds pour la construction de nouveaux centres de santé dans le nouveau camp d'Amman et dans le camp de Souf et pour l'agrandissement des centres de santé de Jabal el Hussein et de Husn. Un appel d'offres a été lancé en avril 1990 pour la construction d'un centre de formation sanitaire à Amman, qui desservira l'ensemble de la zone d'activité.

51. Au total, 66 000 mètres carrés de chemins ont été pavés dans les camps de Baqa'a, Zarqa, Marka, Husn et Souf dans le cadre de projets d'auto-assistance visant à l'amélioration des camps. La construction de réseaux d'égouts souterrains et d'installations pour le traitement des eaux usées a été achevée par le Gouvernement dans les camps de Zarqa et Baqa'a; par ailleurs, le projet d'aménagement d'égouts dans le camp d'Irbid est en progrès. Les installations de l'UNRWA et les logements des cas particulièrement nécessiteux ont été branchés sur ces réseaux. A ce jour, les logements de plus de 77 % des habitants des camps en Jordanie ont été raccordés aux réseaux d'égouts.

C. Services de secours et d'assistance sociale

52. Les conditions socio-économiques des réfugiés vivant en Jordanie ont été relativement stables et, dans l'ensemble, plus favorables qu'ailleurs. Néanmoins, la demande d'une aide matérielle émanant de personnes vivant dans le dénuement a continué de croître et s'est gonflée au cours de l'année écoulée du fait de l'augmentation du chômage et de l'initiative prise par l'Office d'identifier les besoins des réfugiés vivant dans la région d'Aqaba et auxquels peu de services étaient dispensés. A la fin de juin 1990, le nombre de personnes appartenant à des familles reconnues particulièrement nécessiteuses s'est élevé à 30 687, soit 3,7 % des réfugiés ayant droit aux services de l'Office. Beaucoup d'entre elles vivaient dans des logements qui étaient en deçà des normes sanitaires minimales et 109 familles ont bénéficié d'une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs logements.

53. A la fin de juin 1990, 109 familles considérées auparavant comme particulièrement démunies géraient de petites entreprises artisanales grâce à des dons de démarrage et à un soutien technique fournis par l'Office. En juin 1989, des spécialistes de la conception des projets ont été recrutés pour élaborer un programme de prêts financés à partir d'un fonds autorenouvelable et pour entreprendre par la suite des études sur les secteurs du marché offrant des perspectives intéressantes, les formules de crédit préférentiel et la faisabilité de certains projets déterminés. Plusieurs projets ont été mis au point, consistant notamment en la création d'un atelier de fabrication de jouets qui pourra employer une main-d'oeuvre féminine à Jabal Hussein et de deux autres entreprises susceptibles de fournir principalement du travail aux réfugiés handicapés.

54. Les programmes d'activités féminines ont été développés au cours de l'année écoulée et ont été administrés à partir de 10 centres d'activités féminines, un onzième centre étant encore au stade de la planification. Quatre centres ont été

installés dans des locaux neufs ou rénovés et leur équipement a été modernisé. Des cours ont été dispensés dans les domaines de la confection des vêtements, du tricotage mécanique, de la fabrication de fleurs artificielles, de la coiffure et de la dactylographie. Un projet de filature de laine a été mis en oeuvre au printemps de 1990, l'UNRWA fournissant les locaux et la coordination nécessaires et une organisation non gouvernementale la formation et l'équipement.

55. Le programme de rééducation des handicapés bénéficiant du concours de la collectivité locale a de nouveau progressé en Jordanie dans les quatre centres établis à Souf, Baqa'a, Husn et Jarash. Une nouvelle unité de rééducation pour les sourds a été inaugurée à Husn et un nouveau centre d'activités a été créé à Baqa'a. Parmi les réalisations de ce programme au cours de l'année écoulée, il convient de signaler particulièrement le fait que sept enfants souffrant de paralysie cérébrale ont réussi à marcher sans béquilles. Six jeunes femmes handicapées, ayant suivi des cours de rééducation, ont été inscrites à des cours de formation professionnelle dans les centres d'activités féminines. Ce qu'il importe de relever ici, c'est le changement d'attitude de la collectivité à l'égard des handicapés qui est passée du sentiment de peur et de honte à l'acceptation et à la fierté. C'est là un progrès considérable qui ne pourra qu'être renforcé par la loi adoptée en faveur des handicapés par le Gouvernement jordanien au début de 1990.

IV. LIBAN

A. Education

56. Durant l'année scolaire 1989/90, les 76 écoles de l'UNRWA au Liban comptaient 33 300 élèves. Les 20 écoles situées dans la région centrale du pays, qui étaient fermées pour des raisons de sécurité depuis la mi-mars 1989, n'ont pas été en mesure de rouvrir leurs portes avant les vacances d'été et n'ont repris, en fait, leur activité qu'à partir d'octobre. Les deux mois qui suivirent ont été consacrés à achever l'année scolaire 1988/89 avant d'entamer 1989/90. Quant aux autres écoles, elles ont commencé l'année scolaire le 18 septembre, comme prévu. A part quelques interruptions dues aux grèves, les établissements scolaires au Liban ont de façon générale fonctionné normalement à l'exception du mois de février 1990 lorsque les écoles de la région centrale du Liban ont été de nouveau fermées pour des raisons de sécurité. Au moment de la rédaction de ce rapport, on espérait pouvoir achever au mois d'août l'année scolaire 1989/90. Une nouvelle école, pouvant accueillir 3 000 élèves et comprenant 33 salles de classe et salles spécialisées, était en cours de construction à Ain el-Hilwé pour remplacer de vieux locaux délabrés.

57. Le centre de formation de Sibline a offert au total 640 places de formation durant l'année scolaire 1989/90 dans 18 cours de formation professionnelle et technique. Au début de l'année, le nombre effectif des stagiaires s'élevait à 607 dont 382 internes. Le centre a continué de fonctionner durant l'année considérée, avec quelques interruptions mineures dues à la commémoration d'anniversaires ou à des grèves locales. Bien qu'un appui financier considérable ait été apporté au centre en 1987 pour son rééquipement à la suite d'une fermeture de trois ans, il reste encore énormément à faire en matière d'équipement, de rénovation et de construction. Une somme de 250 000 dollars a été allouée à l'équipement des cours de mécanique, d'électronique, de gestion commerciale et de pratique de bureau.

B. Santé

58. Malgré la situation qui règne au Liban, certaines améliorations ont pu être apportées au programme de santé de l'Office. Toutefois, les services ont été perturbés dans certaines régions par de violents combats et des duels d'artillerie qui ont empêché le personnel et les réfugiés d'avoir accès aux centres de santé.

59. Quatre cliniques supplémentaires pour le diabète et deux cliniques pour le traitement de l'hypertension ont été créées, portant ainsi à 11 le nombre total de cliniques spécialisées. En outre, une clinique pour les soins cardiaques, gérée par un spécialiste sous contrat, a été établie. Le centre de santé au camp de Chatila a été reconstruit, des travaux de réparation majeurs ont été achevés dans celui de Rachidiyé et un laboratoire clinique a été ouvert au centre de santé d'Ain el-Hilwé. Trois nouvelles unités dentaires ont été créées dans les centres de santé de Wavel, de Saida et de Rachidiyé et les soins de santé maternels et infantiles ont été étendus à trois villages desservis par une équipe médicale mobile.

60. Bien que les frais des services hospitaliers aient continué d'augmenter, il a été néanmoins possible de maintenir les dépenses afférentes dans les limites du plafond budgétaire en appliquant un strict contrôle sur les admissions, en procédant à la réallocation des lits selon les besoins et en réduisant d'un nombre correspondant le nombre de lits contractuels dans les hôpitaux privés.

61. L'enlèvement des ordures dans les camps de réfugiés a été effectué quotidiennement et l'approvisionnement en eau potable a été assuré grâce à l'installation d'appareils de verdunisation en coopération avec l'UNICEF. Dans le camp d'Ain el-Hilwé, 1 500 mètres de canalisations d'égouts en mauvais état ont été remplacés et le réseau installé dans la partie nord-est du camp a été raccordé au système municipal voisin. Les infrastructures d'assainissement dans les camps de Chatila et de Bourj el-Barajné, qui avaient été détruites lors de la "guerre des camps" en 1986-1987, ont été reconstruites et le réseau d'approvisionnement en eau de l'un des secteurs du camp de Beddawi a été rénové.

C. Services de secours et d'assistance sociale

62. La nécessité de fournir une aide matérielle aux réfugiés démunis a continué de se faire sentir de façon plus aiguë au Liban que dans toute autre zone d'activité. A la fin de juin 1990, 35 350 personnes figuraient sur les listes des cas particulièrement nécessiteux, soit 13,8 % des réfugiés ayant droit aux services de l'Office, contre 31 720 inscrites à la même période de l'an dernier. L'octroi de cette aide a été souvent perturbée par les affrontements locaux. Dans le secteur est de Beyrouth, les violents combats n'ont pas seulement exigé la prestation d'une aide d'urgence, décrite plus loin dans le rapport, mais ils ont également empêché pendant plusieurs mois de nombreuses familles totalement démunies de toucher leurs rations alimentaires. Particulièrement préoccupant a été le sort des familles qui ont été déplacées, souvent à plusieurs reprises, au cours des 15 dernières années et qui continuent de vivre dans des conditions déplorables. En juin 1990, une réunion groupant des représentants de l'UNRWA, de l'UNICEF, et de diverses organisations non gouvernementales locales et internationales ont formulé des propositions en vue de la mise en oeuvre d'un programme d'aide coordonné.

63. Compte tenu des dégâts causés à l'infrastructure économique du Liban et de la fréquente exclusion des Palestiniens des secteurs de l'emploi, les efforts déployés en vue de créer des projets générateurs de revenus ont pris de l'importance. Dans le cadre du programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux, l'Office a apporté son appui à 93 petites entreprises, dont cinq dans la région de Tyr ont réalisé au cours de l'année des revenus réguliers suffisants pour permettre la radiation des familles qui les gèrent des listes d'assistance sociale de l'Office. Les programmes de l'UNRWA susceptibles d'offrir du travail à de telles entreprises ont réagi positivement, on leur a commandé notamment des portes et fenêtres pour la rénovation des logements des réfugiés au camp de Chatila.

64. Les femmes ont figuré en grand nombre parmi les demandeurs d'emploi, étant donné leur rôle croissant comme soutien de famille. Celles qui avaient reçu une formation dans les centres d'activités féminines ont été dirigées vers des organisations qui gèrent de petits ateliers ou qui assurent la coordination de petites entreprises familiales. Des cours de confection de vêtements, de fabrication de fleurs artificielles et de coiffure ont été organisés dans cinq centres d'activités féminines et des fonds ont été alloués pour l'établissement d'un sixième centre que l'on espère construire vers la fin de 1990 à Bourj el-Chémali. La participation des femmes mariées a été encouragée grâce à la création de crèches et à l'installation des centres le plus près possible des établissements préscolaires gérés par des organisations non gouvernementales en association avec l'UNRWA.

65. Quinze années de conflit ont eu pour séquelles l'existence d'un grand nombre d'enfants et d'adultes handicapés. C'est au camp de Nahr el Bared que l'Office a choisi provisoirement d'installer le premier centre communautaire de rééducation

qu'il entend créer au Liban, à condition de pouvoir mobiliser à cette fin les autres partenaires non gouvernementaux et la collectivité locale.

D. Opérations de secours d'urgence et travaux de reconstruction

66. Bien que, durant la majeure partie de la période considérée, les réfugiés de Palestine n'aient pas été directement impliqués dans les conflits qui se sont déroulés au Liban, ils n'ont pu manquer d'être touchés par les troubles et les difficultés économiques du pays. Avec le déplacement des foyers de troubles, de nombreux réfugiés ont dû fuir d'un endroit à l'autre. Les opérations de secours d'urgence de l'UNRWA ont visé essentiellement à alléger le sort des réfugiés déplacés et à aider les plus touchés par la violence. Une fois de plus, l'Office a étendu son aide aux Palestiniens non immatriculés et, occasionnellement, aux Libanais déplacés par les hostilités. En outre, une aide médicale d'urgence et une alimentation d'appoint ont été fournies aux réfugiés qui n'y avaient pas normalement droit, ce qui s'est traduit par des dépenses annuelles de 80 000 et de 90 000 dollars respectivement.

67. Le budget consacré en 1990 aux opérations de secours d'urgence au Liban s'est élevé à 10 millions de dollars, dont près de 2 millions ont été dépensés en aide alimentaire. Quatre distributions générales de rations alimentaires, comprenant du sucre et du riz, ont été effectuées durant la période considérée au bénéfice d'environ 230 000 personnes. Des fonds ont été également consacrés à la fourniture d'autres secours, notamment l'approvisionnement en eau, la distribution de vêtements, matelas, couvertures et ustensiles de cuisine, ainsi que la prestation de soins médicaux et hospitaliers. Des dons en espèces ont été accordés aux réfugiés pour les aider à réparer leurs logements et l'Office a mis en oeuvre également un programme d'aide financière.

68. Le programme visant à aider les réfugiés à réparer leurs logements endommagés ou détruits s'est poursuivi. A la fin de la période considérée, 1 265 logements avaient été réparés ou reconstruits à Bourj el Barajné. A Chatila, le programme s'est ralenti, reflétant ainsi le rythme du retour des réfugiés dans le camp. Néanmoins, à la fin de juin 1990, 463 logements avaient été réparés ou reconstruits et 1 766 portes et fenêtres avaient été installées.

69. En février, le camp de Dbayé, près de Jounieh, qui avait été pratiquement épargné durant les 15 années de guerre civile, a été pris entre deux feux et environ 20 % des logements ont été endommagés ou détruits. En l'espace de trois jours, l'UNRWA a procédé à une première inspection et livré 16 tonnes de farine. D'autres fournitures comprenant des couvertures, des vêtements, des vivres et de l'argent ont été rapidement mis à la disposition des réfugiés. A peu près à la même époque, l'eau potable est devenue rare dans le secteur ouest de Beyrouth. Les cinq camions-citernes de l'Office ont été utilisés pour approvisionner en eau les installations de l'UNRWA ainsi que la population libanaise vivant à proximité des camps de réfugiés.

V. REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

A. Education

70. Dans la République arabe syrienne, les 111 écoles de l'UNRWA, fréquentées par 55 550 élèves, ont fonctionné sans interruption durant l'année scolaire 1989/90. Bien que 90 % des écoles aient pratiqué le système des classes alternées - avec les inconvénients que cela comporte - les élèves ont une fois de plus réalisé dans les examens d'Etat des taux de réussite bien plus élevés que les élèves d'autres écoles.

71. Le problème chronique posé par le caractère inadéquat et insuffisant des locaux scolaires a persisté. De nombreuses écoles sont installées dans des locaux loués délabrés et les installations sanitaires disponibles ont présenté des risques pour la santé. L'Office a continué d'éprouver des difficultés à obtenir les fonds nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme régulier de construction au rythme désiré. Grâce à un taux de change plus favorable consenti à l'UNRWA et aux économies qui en ont résulté, 2 millions de dollars ont été alloués à un certain nombre de projets, notamment la construction d'une école pour remplacer des locaux loués, la rénovation des installations sanitaires de 15 écoles et la construction de 9 salles de classe pour éviter la triple utilisation des locaux scolaires. Durant la période considérée, une nouvelle école capable d'accueillir 910 élèves et comprenant 10 salles de classe et salles spécialisées a été construite. Cet établissement, situé dans le quartier de Yarmouk, à Damas, où vivent de nombreux réfugiés, a permis à l'Office d'éviter le recours à l'utilisation des salles de classe par trois groupes d'élèves successifs.

72. Durant l'année scolaire 1989/90, le centre de formation professionnelle de Damas a fonctionné sans interruption. En juillet 1989, 404 stagiaires ont obtenu leur diplôme de ce centre qui a une capacité d'accueil de 768 places et assure une formation dans 19 disciplines professionnelles et techniques. Quelques travaux de rénovation très nécessaires y ont été réalisés mais des fonds considérables sont encore requis pour entreprendre la modernisation et le remplacement du matériel.

B. Santé

73. Durant la période considérée, la construction d'un centre de santé et d'alimentation à Hama et l'agrandissement du centre de santé de Yarmouk pour abriter le laboratoire central ont été achevés. L'Office a entamé également la construction d'un centre de santé à Lattaquié et d'une unité de soins maternels et infantiles à Yarmouk. Pour répondre à la demande accrue de services médicaux de consultation après la construction d'un nouveau centre de santé, dans la région méridionale, on a mis sur pied une équipe médicale supplémentaire qui permettra aux centres de santé de Dera'a et de Mazereeb de fonctionner à plein temps et non plus à temps partiel.

74. Les hôpitaux privés, où l'UNRWA dispose de 55 lits réservés à des réfugiés nécessitant des soins hospitaliers, ont réclamé une augmentation substantielle des subventions qui leur sont versées, augmentation qui dépasse de loin le budget alloué à ce titre. L'Office a été contraint d'exercer un contrôle plus strict sur les services d'hospitalisation afin de maintenir les dépenses dans les limites du budget établi, sans que cela n'affecte pour autant les services essentiels dispensés aux réfugiés.

75. L'UNICEF a achevé la réalisation du projet visant à accroître l'approvisionnement en eau du camp de Qabr Essit et l'a remis à l'autorité publique concernée pour qu'elle en assure la gestion. Il a également foré un puits au camp de Khan Dannoun et entrepris le remplacement du réseau d'égouts dans ce camp ainsi

que celui de Jaramana. L'UNRWA a financé et réalisé un projet d'approvisionnement en eau pour ses installations au camp de Homs et a continué d'assurer l'approvisionnement des camps de Damas à l'aide de ses camions-citernes pour pallier la chute de niveau de la nappe aquifère dans les puits de ces camps. Le ramassage et l'enlèvement des ordures ont été mécanisés dans les camps de Khan Dannoun et de Khan Eshieh, dans la région de Damas, grâce à la mise en service d'un camion compresseur et de conteneurs appropriés.

C. Services de secours et d'assistance sociale

76. Comme dans les autres zones d'activité, le nombre de familles réfugiées demandant à bénéficier du programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux s'est accru, principalement à cause de l'augmentation du chômage dans la République arabe syrienne et du rétrécissement des possibilités d'emploi pour les Palestiniens dans le monde arabe. Malheureusement, les pourparlers engagés entre le Gouvernement syrien et l'Office sur les dispositions permettant aux assistants sociaux de l'UNRWA de se rendre au domicile des réfugiés n'ont pas encore abouti à un accord mutuellement satisfaisant. On espère pouvoir parvenir bientôt à un modus operandi qui permettra d'accroître l'aide matérielle accordée aux cas particulièrement nécessiteux, aide dont le niveau avait été gelé en juillet 1989. Des listes de familles ayant demandé une aide pour la rénovation de leurs logements ont été établies et la mise en oeuvre de ce programme sera reprise dès que les logements pourront être inspectés et que des décisions techniques auront été adoptées en ce qui concerne les travaux nécessaires. A la fin de la période considérée, le nombre de personnes recevant une aide s'est élevé à 14 454, soit 6 % des réfugiés ayant droit aux services de l'Office.

77. L'aptitude de l'Office à fournir des services sociaux de meilleure qualité et d'une plus grande ampleur dépend beaucoup des visites effectuées au domicile des réfugiés. Un certain nombre de familles, par exemple, ont soumis des demandes d'aide pour créer de petites entreprises chez elles, programme qui a été suspendu à la requête du Gouvernement en février 1989. Pour réussir, ce programme exige, entre autres, que l'assistant social et la famille concernée examinent conjointement les possibilités de réalisation du projet envisagé et déterminent l'apport attendu de l'Office.

78. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'UNRWA avait placé 32 jeunes handicapés dans des institutions spécialisées, mais son aide reste minime par rapport à l'étendue des besoins. Deux séminaires ont été organisés au cours de l'année pour initier les assistants sociaux à la nature et aux objectifs d'une méthode de travail basée sur la participation de la collectivité, ainsi qu'aux techniques des enquêtes menées à domicile pour identifier les handicapés habituellement confinés chez eux. On espère pouvoir créer bientôt, au camp de Neirab, un centre communautaire de rééducation des handicapés.

79. Un des événements les plus encourageants qui se soient produits au cours de l'année a été l'initiative prise par un groupe de femmes du camp de Neirab : elles se sont adressées à l'Office pour aider six jeunes femmes handicapées à apprendre un métier qui leur permette de contribuer aux revenus de leurs familles. Ce ne fut là qu'une des nombreuses initiatives prises par les réfugiées vivant dans ce camp où un autre groupe de femmes a proposé un projet générateur de revenus, à savoir la confection de vêtements destinés à la vente dans des boutiques locales. Une subvention leur sera accordée pour leur permettre de démarrer. Ailleurs, des cours de couture, de tricotage à la machine et de coiffure ont été offerts dans les centres d'activités féminines et des plans ont été élaborés en vue d'étendre le programme et d'améliorer les installations.

VI. TERRITOIRE OCCUPE

A. Education

80. Sur les 98 écoles de l'UNRWA qui se trouvent sur la Rive occidentale et sont fréquentées par 39 460 élèves, 90 écoles comptant 36 700 élèves ont souffert de graves interruptions dans leur activité au cours de la période considérée dans le présent rapport. Ces 90 écoles, fermées sur ordre des autorités militaires israéliennes depuis janvier 1989, ont été finalement autorisées à rouvrir leurs portes le 22 juillet dans le cas des établissements du primaire élémentaire et le 2 août dans celui des écoles du primaire supérieur. Les tentatives visant à achever l'année scolaire 1988/89 ont été gênées par les couvre-feux, les grèves et les ordres individuels de fermeture jusqu'au 13 novembre, date à laquelle les écoles ont été de nouveau fermées jusqu'au 10 janvier 1990. Cela mit fin à l'année scolaire sans que le programme d'enseignement prescrit ait pu être terminé. Rouvertes au mois de janvier pour l'année scolaire 1989/90, les écoles ont fonctionné pendant le restant de la période considérée, mais leur activité a été perturbée à diverses reprises. Elles devaient achever l'année scolaire le 2 juillet 1990 avec une réduction de 33 % de la durée normale de l'année scolaire et une perte moyenne d'heures de cours de l'ordre de 15 à 20 %. Certaines écoles ont perdu plus de 50 % de l'année scolaire déjà pourtant écourtée. Quant aux 8 autres écoles de la Rive occidentale, qui sont situées dans le périmètre de la ville de Jérusalem et fréquentées par 2 760 élèves, elles ont connu un meilleur sort. En effet, elles ont rouvert leurs portes en septembre 1989, après les vacances d'été, et ont pu fonctionner presque sans interruption durant la période considérée. Deux nouveaux établissements scolaires, comprenant l'un 13 salles de classe et l'autre neuf salles de classe et salles spécialisées, étaient en cours de construction. Ces deux établissements, l'un à Sur Baher avec 610 élèves et l'autre à Arrabeh avec 320 élèves, remplaceront des locaux loués inadéquats.

81. Conscient du préjudice causé à son programme d'enseignement sur la Rive occidentale et du danger des effets à long terme sur l'éducation des jeunes Palestiniens, l'Office a poursuivi la mise en oeuvre de nouvelles formules d'enseignement instaurées l'année précédente. L'effort a porté sur la production de matériel d'enseignement et sa distribution aux élèves pour qu'ils puissent étudier à domicile. Outre son utilité évidente lorsque les écoles étaient fermées, ce matériel a apporté un supplément d'aide aux élèves qui sont maintenant retournés à l'école mais qui ont perdu de nombreuses heures de cours. Autre solution de rechange adoptée durant la période considérée : la production de matériel audio-visuel. Cette solution est nécessairement à long terme puisqu'elle exige un équipement spécialisé et l'acquisition de connaissances techniques très variées. Son but principal a été de produire des cassettes vidéo pour les différents niveaux d'enseignement scolaire ainsi que pour la formation professionnelle et technique.

82. Les trois centres de formation de l'UNRWA sur la Rive occidentale, dont deux sont situés à Ramallah et le troisième à Kalandia, ont offert 944 places de formation professionnelle et technique et 550 places de formation pédagogique. Leur activité a été gravement affectée par la décision des autorités militaires de les fermer pendant plus de deux ans, du début de 1988 au printemps de 1990. Autorisés finalement à rouvrir leurs portes graduellement entre le 10 mars et le 1er mai 1990, ces centres ont fonctionné jusqu'à la fin de la période considérée avec quelques interruptions causées par les grèves, les couvre-feux et les troubles. La fréquentation de ces trois centres a été affectée si l'on se réfère au nombre d'inscriptions enregistrées avant leur longue période de fermeture forcée. Au centre de formation de Kalandia, par exemple, 212 stagiaires seulement

ont fréquenté les cours, tandis que 217 autres ne se sont pas réinscrits. On croit savoir que certains sont en détention, d'autres sont allés étudier à l'étranger, d'autres encore ont trouvé du travail et l'Office ignore le sort des stagiaires restants. Des efforts ont été déployés en vue de recruter de nouveaux stagiaires pour remplir les places vacantes. Les travaux de construction entrepris dans ces centres durant la période couverte par ce rapport ont porté sur la création d'un gymnase au centre de formation masculin de Ramallah, l'agrandissement de la bibliothèque et l'installation du chauffage central au centre de formation féminin de Ramallah, ainsi que la rénovation d'un certain nombre d'ateliers et de dortoirs au centre de formation de Kalandia.

83. Durant l'année scolaire 1989/90, les 149 écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza étaient fréquentées par 95 600 élèves. Lors de leur réouverture en septembre 1989 après les vacances d'été, les écoles ont consacré une courte période initiale à l'application d'un plan de rattrapage destiné à couvrir les principales matières du programme d'enseignement de l'année scolaire 1988/89 qui n'avait pas pu être achevé avant les vacances à cause des nombreuses heures de cours perdues.

84. Durant l'année scolaire 1989/90, il n'y a pas eu de fermeture générale prolongée des écoles à Gaza. Néanmoins, les couvre-feux, les troubles, les grèves et, dans le cas de certaines écoles, des ordres de fermeture individuelle allant d'une semaine à trois mois, ont fréquemment perturbé l'activité scolaire. A la mi-mai 1990, 40 % des heures de cours avaient été perdues. Les autorités d'occupation ont refusé de permettre à l'Office de prolonger l'année scolaire; des plans de rattrapage, comprenant notamment la distribution aux élèves de matériel d'études à domicile, ont dû être mis en oeuvre. Les autorités d'occupation ayant également refusé de permettre à l'UNRWA d'avancer d'un mois la rentrée scolaire, après des vacances d'été écourtées, pour compenser les heures de cours perdues en 1989/90, on se propose de consacrer les premières semaines de l'année scolaire 1990/91 à ce rattrapage. Durant la période considérée, 22 salles de classe au total ont été construites pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs et 26 autres pour remplacer des locaux délabrés.

85. En 1989/90, le centre de formation de Gaza a offert 650 places dans 15 cours de formation professionnelle et technique. L'ouverture du centre après les vacances d'été a été retardée jusqu'au 2 octobre 1989 par les autorités d'occupation. A partir de cette date, le centre a fonctionné de façon régulière tout au long de l'année scolaire, malgré certaines perturbations inévitables dues aux grèves, couvre-feux et ordres de fermeture. L'inauguration de deux nouveaux cours semi-professionnels, en physiothérapie et gestion commerciale et de bureau, a eu lieu le 15 février. Lorsque ces cours fonctionneront pleinement, ils pourront assurer la formation de 88 stagiaires des deux sexes. Cet événement marque l'introduction au centre de Gaza de cours semi-professionnels et permet pour la première fois aux stagiaires féminines de s'y inscrire.

B. Santé

86. Durant la période couverte par ce rapport, la poursuite de l'intifada et les mesures adoptées par les forces de sécurité israéliennes ont continué de gêner gravement les services de santé de l'UNRWA dans le territoire occupé. L'Office a dû donner la priorité aux soins d'urgence et au traitement des blessés, tout en maintenant ses services de santé ordinaires dans l'ensemble des régions, malgré les perturbations causées par les couvre-feux, les grèves et les troubles.

87. Des fournitures médicales d'urgence et du matériel chirurgical ont été mis à la disposition des centres de santé et une formation spéciale a été assurée au

personnel. A maintes reprises, ces améliorations ont prouvé leur valeur, plus particulièrement le 20 mai 1990 lorsque de violents affrontements se sont produits sur l'ensemble du territoire occupé après que des ouvriers palestiniens eurent été tués à Rishon Lezion, en Israël. En cette occasion, le personnel médical de l'UNRWA a soigné littéralement des centaines de personnes et procédé à la réanimation des blessés les plus graves avant de les diriger sur les hôpitaux.

88. Le programme de physiothérapie, géré conjointement par l'UNRWA et l'UNICEF, a poursuivi ses activités dans cinq centres de santé de la bande de Gaza et a été étendu à la Rive occidentale où de nouvelles cliniques ont été créées à Jenine et Doura en avril 1990. En outre, des unités de physiothérapie ont été installées à l'hôpital de Qalqiliya et dans les centres de santé de Balata et Tulkarem. Les médecins et infirmières de l'UNRWA ont reçu une formation pratique dans le domaine des premiers soins et du traitement des blessés à l'hôpital Makassed, à Jérusalem-Est, e [illegible]utes les infirmières auxiliaires ont suivi un cours de formation de deux mois en physiothérapie au centre de la princesse Basma pour la rééducation des enfants handicapés.

89. L'Office a poursuivi son aide aux hôpitaux gérés par des organisations non gouvernementales. Afin de faire face au nombre accru de malades et de blessés nécessitant des soins hospitaliers, il a contribué à l'agrandissement de l'hôpital Al-Ahli, à Gaza, où il subventionnait déjà 40 lits. Les améliorations apportées comprenaient la création d'une aile de pédiatrie, d'une salle d'opération supplémentaire et la fourniture de l'équipement nécessaire à une unité de soins intensifs. Des progrès ont été également réalisés dans la construction et l'équipement d'une aile d'orthopédie de 20 lits. Sur la Rive occidentale, du matériel a été fourni à l'hôpital Augusta-Victoria pour la nouvelle aile de soins aux nouveaux-nés, ainsi qu'à cinq autres établissements hospitaliers qui accueillent les réfugiés malades.

90. L'aile de chirurgie nouvellement construite à l'hôpital géré par l'UNRWA à Qalquilia a commencé à fonctionner à la suite du recrutement d'un chirurgien, d'un gynécologue, d'un anesthésiste et de 11 infirmières auxiliaires. Par ailleurs, des travaux de rénovation et de modernisation ont été achevés aux centres de santé d'Arroub, Kalandia et Jenine et l'installation de services de radiologie et de laboratoire était en cours aux centres de santé de Balata, Hébron et Far'a. En outre, les projets de construction de nouveaux centres de santé à Fawwar, Deir Ammar et Doura, ainsi que d'une pharmacie centrale à Jérusalem, étaient en voie de réalisation. Dans la bande de Gaza, où la plupart des locaux ont besoin d'être remplacés ou entièrement rénovés, le centre de santé nouvellement construit dans la ville de Gaza pour desservir 40 000 personnes a été inauguré en novembre 1989. Par ailleurs, des plans ont été préparés pour la construction de trois nouveaux centres de santé au camp de la Plage, Beit Hanoun et Tel el Sultan et de deux unités de soins maternels et infantiles à Khuza'a et Nousseirat, et pour la reconstruction du centre de santé de Deir el Balah et l'installation d'unités de radiologie aux centres de santé de Nousseirat et Rafah. Toutefois, la conclusion de contrats a dû attendre la délivrance de permis de construire par l'Administration civile. En outre, des fonds ont été alloués et des plans établis pour la construction d'une nouvelle pharmacie devant remplacer les locaux existants qui ne peuvent plus être réparés. Finalement, l'Office a entrepris en collaboration avec l'OMS une étude de faisabilité pour la construction, l'équipement et la mise en service d'un hôpital général de 200 lits à Gaza. Le coût du projet a été estimé à 35 millions de dollars dont 20 millions pour les dépenses d'infrastructure et 15 millions pour les frais de gestion pendant trois ans. Par la suite, un projet détaillé a été élaboré et les démarches entreprises en vue de réunir des fonds ont suscité des réactions encourageantes.

91. Dans le domaine de l'assainissement du milieu, les travaux de construction d'un réseau interne d'égouts au camp d'Amari ont été achevés. La première phase de travaux analogues au camp de Dheiché n'a progressé toutefois qu'assez lentement, à cause des obstacles dressés par les forces de sécurité israéliennes. Le but final était de raccorder le système interne d'égouts au système régional de la municipalité de Bethléem qui englobe les camps de Dheiché, Aida et Beit Jibrin. Par ailleurs, des fonds ont été consacrés à la réalisation de réseaux internes d'égouts dans les camps d'Askar, Tulkarem, Nour Chams et Jenine et des relevés topographiques ont été établis pour figurer dans les documents d'adjudication. Le ramassage et l'enlèvement des ordures dans les camps de Tulkarem et de Nour Chams ont été améliorés grâce à l'utilisation d'un nouveau véhicule à benne basculante et de conteneurs appropriés. Deux autres camions compresseurs d'ordures ont été également mis en service dans les camps d'Arroub, Fawwar et Far'a. Néanmoins, sur l'ensemble du territoire occupé, le ramassage et l'enlèvement des ordures dans les camps ont continué de rencontrer des difficultés principalement durant les couvre-feux et les grèves.

92. Dans la bande de Gaza, les efforts ont porté sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées dans les huit camps surpeuplés du territoire. A Jabalia, une étude de faisabilité a été menée en vue de regrouper les sources d'approvisionnement en eau; pour sa part, le PNUD a terminé les préparatifs visant à la construction d'un système d'égouts. Deux projets d'augmentation de l'approvisionnement en eau étaient en cours de réalisation dans les camps de Boureij et de Maghazi qui ont souffert de graves pénuries d'eau durant les deux derniers étés. Quant au projet de remplacement de la station de pompage d'égout au camp de Boureij, il n'a pas pu être entrepris, les autorités d'occupation n'ayant pas encore donné leur approbation finale. L'OMS a accepté qu'une contribution gouvernementale soit utilisée pour financer des travaux d'assainissement du milieu dans le camp de la Plage comprenant le remplacement de la station de pompage principale, la construction d'une conduite à haute pression et le remplacement de deux stations de pompage municipales vétustes. Egalement au camp de la Plage, un accord a été conclu avec la municipalité de Gaza concernant l'installation d'une canalisation d'évacuation des eaux de pluie vers la mer afin d'éliminer les risques d'inondation locale.

C. Services sociaux et d'assistance sociale

93. L'intifada et la réaction des autorités israéliennes ont, d'une part, accru le nombre de familles incapables de subvenir à leurs besoins essentiels et, d'autre part, stimulé de façon remarquable la détermination de la population à produire des biens et à créer des emplois. Un nombre moindre de réfugiés ont pu trouver du travail à plein temps dans le territoire occupé ou en Israël et le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru avec l'arrivée sur le marché du travail d'étudiants ou d'élèves dont les universités ou les écoles avaient été fermées. Les envois de fonds en provenance de l'étranger ont diminué et de nombreuses familles se sont trouvées démunies par suite du décès, des blessures ou de la détention du soutien de famille. Aussi, les réfugiés se sont-ils tournés en grand nombre vers l'UNRWA pour obtenir une aide matérielle ou bénéficier d'un appui pour créer de petites entreprises.

94. Les programmes de secours d'urgence de l'UNRWA sont exposés au paragraphe 101 de ce rapport. Ils sont venus s'ajouter à l'aide réservée aux cas particulièrement nécessiteux qui, en juin 1990, était accordée à près de 71 400 réfugiés sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, dans le cadre du programme ordinaire, et à 4 400 autres bénéficiaires en tant que mesure supplémentaire. A la fin de la

période considérée, 13,4 % des réfugiés ayant droit aux services de l'Office dans la bande de Gaza étaient considérés comme cas particulièrement nécessiteux. Sur la Rive occidentale également, où les cas particulièrement nécessiteux constituent 9,1 % des réfugiés, leur proportion est nettement plus élevée que la moyenne de 7,8 % qui prévaut dans l'ensemble de la zone d'activité. Ces pourcentages se sont considérablement accrus par rapport à l'année précédente.

95. Convaincu que l'assistance directe doit être accompagnée d'une recherche des moyens visant à aider les réfugiés à subvenir à leurs propres besoins, l'Office s'est particulièrement attaché à aider des projets destinés à rendre les réfugiés économiquement indépendants et à favoriser le développement de petites entreprises. Parmi les cas particulièrement nécessiteux, les assistants sociaux de l'Office ont réussi à créer 45 petites entreprises sur la Rive occidentale et 25 dans la bande de Gaza grâce à l'octroi de dons en espèces. Dans ce dernier territoire, un prêt de 25 000 dollars a été accordé en mai 1990 à une fabrique de vêtements qui a offert du travail à 60 réfugiés, dont 20 femmes, trois d'entre elles handicapées physiques. C'est la somme la plus importante qui ait été accordée dans le cadre du programme de prêts qui, en juin 1990, avait à son actif 105 projets dans la bande de Gaza et 62 sur la Rive occidentale. La majorité de ces projets portaient sur la création d'ateliers industriels et d'élevage; d'autres projets concernaient le secteur des services, l'horticulture et la technologie médicale. Malgré les difficultés provoquées par les diverses mesures israéliennes de lutte contre l'intifada et la détention de plusieurs bénéficiaires de prêts, l'activité commerciale a été suffisamment bonne pour permettre un taux de remboursement des prêts de 75 %. Les 167 projets mis en oeuvre ont fourni directement du travail à 462 personnes et, si on suppose que chacune d'entre elles appartient à une famille type de cinq membres, cela signifie que ce programme a réussi à faire vivre plus de 2 000 personnes.

96. Dans le territoire occupé, les centres d'activités féminines ont joué un rôle important dans la formation professionnelle et ont servi de lieu de rencontre où les femmes ont pu s'entraider mutuellement et discuter de problèmes d'intérêt commun. Au cours des deux dernières années, le nombre de femmes ayant participé à ces activités a doublé dans 10 des centres de la Rive occidentale et 10 autres dans la bande de Gaza. Des cours ont été donnés dans le domaine de la confection de vêtements, du tricotage à la machine, de la cuisine, de l'économie ménagère ainsi que de la coiffure; ces cours sont actuellement demandés non seulement parce qu'ils contribuent à préserver le revenu de la famille, mais aussi à l'augmenter. Les possibilités pour les femmes de gagner de l'argent en travaillant chez elles ou dans de petites entreprises ont augmenté de façon sensible mais lente. En juillet 1989, 505 jeunes femmes ont terminé avec succès un cours de 11 mois portant sur la confection de vêtements, l'économie ménagère et l'éducation sanitaire et un nombre analogue se sont inscrites en 1989/90 à ce cours qui devait s'achever au mois d'août. Dans les trois centres de l'Office sur la Rive occidentale, des cours d'alphabétisation ont été donnés aux femmes qui en avaient besoin.

97. Le nombre de réfugiés palestiniens handicapés vivant dans le territoire occupé et souffrant d'infirmités permanentes a augmenté durant l'intifada. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, l'UNRWA a contribué, en collaboration avec des organisations locales, à promouvoir et développer le dépistage des cas d'infirmité par le biais des programmes de rééducation bénéficiant du soutien de la collectivité. Sur la Rive occidentale, l'Office a mis des locaux à la disposition d'organisations non gouvernementales s'occupant des handicapés dans les camps de Dheiché et de Kalandia. Au camp de Fawwar, un projet a été élaboré en vue de la création d'un centre de rééducation analogue aux centres-pilotes établis en

Jordanie. A Gaza, le centre de formation pour aveugles a achevé l'agrandissement de ses locaux en mai 1990, et a pu accueillir un plus grand nombre d'enfants et de jeunes gens dans ses sections scolaires et de formation professionnelle; en outre, ses ateliers de production étaient en voie d'agrandissement. Le centre a accordé son appui à des projets pour la fabrication de produits tricotés, balais, brosses et articles de vannerie, tant dans ses propres ateliers que dans des unités de production à domicile situées dans les camps de réfugiés et qui ont permis à 35 adultes aveugles d'accroître leurs revenus familiaux au cours de l'année écoulée. A Gaza, également, des dispositions ont été prises pour créer le premier centre de rééducation bénéficiant de la participation de la collectivité dans le camp de Jabalia où une enquête porte à porte a permis de déceler la présence de 1 100 réfugiés handicapés au moins.

98. Autre sujet de préoccupation dans la bande de Gaza : le sort des réfugiés de Palestine qui s'étaient retrouvés du côté égyptien de la frontière au camp Canada et qui, conformément à un accord conclu entre Israël et l'Egypte, devaient retourner dans la bande de Gaza où ils seraient réunis avec leurs familles. En août 1989, un groupe de 20 familles ont été logées à Rafah, dans la bande de Gaza. L'Office leur a accordé, pendant les six premiers mois de leur réinstallation, une aide alimentaire analogue à celle dont ils bénéficiaient dans le Sinaï. L'accord conclu entre les autorités israéliennes et égyptiennes au sujet des familles restantes, qui sont au nombre de 800, prévoyait leur retour progressif et leur réinstallation dans le cadre du grand ensemble immobilier de Tel el-Sultan. L'indemnité versée par le Gouvernement égyptien à chaque famille, à titre de compensation pour le logement qu'elle quittait, ne représentait qu'une fraction minime du coût d'un petit logement capable d'accueillir une famille et seul un très petit nombre de familles ont pu amasser suffisamment d'économies pour combler la différence. Les efforts entrepris localement en vue de réunir les fonds supplémentaires nécessaires n'ont pas été jusqu'ici couronnés de succès. A la fin de la période considérée, plus de 35 chefs de famille avaient commencé la construction de leur nouveau logement, celui-ci devant être terminé avant que les familles soient autorisées à rentrer. Par conséquent, on a dû ajourner les plans aux termes desquels le PNUD devait construire à Tel el-Sultan un centre où les familles rapatriées pourraient louer des magasins et des ateliers. Entre-temps, l'UNRWA a continué de fournir des rations alimentaires à quelque 4 000 réfugiés vivant au camp Canada qui étaient, pour la plupart, au chômage et vivaient dans la misère.

D. Mesures exceptionnelles d'assistance générale et de protection

99. Le programme de mesures exceptionnelles dans le territoire occupé visait notamment à faire face aux effets de l'intifada et aux contre-mesures décidées par les autorités. Il comportait des services de santé, de secours, d'assistance sociale et d'assistance générale. Le budget prévu pour l'application de ce programme sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza en 1990 s'est élevé à environ 29 millions de dollars.

100. *L'Office a instauré des programmes de formation et fourni aux dispensaires* l'équipement nécessaire pour leur permettre de soigner un nombre élevé de blessés ou de les diriger sur les hôpitaux. La plupart des dispensaires de l'UNRWA ont fonctionné avec des équipes supplémentaires pour parer aux situations d'urgence et cinq à Gaza sont restés ouverts 24 heures sur 24. On s'attend à ce que le coût de ces mesures s'élève à 1,8 million de dollars en 1990. Un nombre accru de malades ont été dirigés sur les hôpitaux et l'état de beaucoup d'entre eux a exigé des soins plus importants pour lesquels des fonds supplémentaires d'une valeur de

590 000 dollars ont été fournis. Par ailleurs, des fournitures médicales et de l'équipement, d'une valeur d'environ 1,2 million de dollars, ont été accordés aux dispensaires et aux hôpitaux qui soignent des réfugiés. L'octroi d'une aide alimentaire supplémentaire aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, a été étendu à un plus grand nombre de réfugiés, immatriculés ou non, le coût s'élevant à 1,8 million de dollars.

101. Dans le cadre des mesures de secours d'urgence, l'Office a accordé une aide financière aux personnes qui se sont trouvées soudainement dans le besoin et cela en puisant dans le budget de 1,2 million de dollars prévu à ce titre; il a également étendu l'aide réservée aux cas particulièrement nécessiteux aux personnes se trouvant dans un dénuement extrême, soit une dépense estimée à 410 000 dollars et il a fourni des denrées alimentaires - principalement de la farine - aux familles nécessiteuses, ce qui devait lui coûter 12 millions de dollars. Autre aspect des mesures d'urgence prises par l'Office dans le territoire occupé : le programme d'assistance générale et de protection. L'élément principal de ce programme a été l'affectation de 13 fonctionnaires internationaux sur la Rive occidentale et de 10 autres dans la bande de Gaza en qualité de responsables des affaires des réfugiés. Ce personnel a facilité les activités de l'Office et aidé les réfugiés dans leur vie quotidienne. Il a également contribué par sa présence à diminuer les tensions et à empêcher que les réfugiés ne soient maltraités, principalement les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. Ces fonctionnaires ont aidé à l'évacuation des blessés, limité les ingérences dans le mouvement des ambulances et obtenu la libération des jeunes réfugiés. Ils ont également apporté leur aide à la population, chaque fois que nécessaire, par exemple pour l'obtention de permis d'inhumation. Ils ont, en outre, facilité l'obtention de permis de circuler durant les périodes de couvre-feu afin d'assurer la prestation des services essentiels de l'UNRWA, ainsi que l'arrivée des denrées alimentaires et des fournitures médicales dans les camps et autres lieux. En s'acquittant de cette tâche, les responsables des affaires des réfugiés ont parfois réussi à établir un dialogue avec les responsables de l'Administration civile et ont pu contribuer, sur place, à la solution de nombreux problèmes affectant le bien-être de la population. Ils ont, par ailleurs, continué d'apporter un précieux concours aux fonctionnaires locaux de l'UNRWA qui éprouvaient beaucoup de difficulté à accomplir leurs tâches dans les circonstances actuelles.

E. Programme d'aide élargie

102. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité conformément à la résolution 605 (1987) du 22 décembre 1987, le Secrétaire général a noté qu'il avait demandé au Commissaire général de préparer, entre autres, des propositions en vue d'améliorer l'infrastructure des camps de réfugiés et de réunir les fonds nécessaires (S/119443, para. 48). Au début de 1988, le Commissaire général a présenté un vaste plan d'action lors de la réunion des représentants des principaux donateurs et des pays d'accueil. Ce programme d'aide élargie dans le territoire occupé, dont le budget avait été fixé à 65 millions de dollars, visait à améliorer les conditions de vie des réfugiés sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Sur ce chiffre, 30 millions de dollars avaient été reçus ou promis vers le milieu de 1990.

103. Le programme d'aide élargie a été développé en 1988 et 1989 pour englober la rénovation des logements, l'amélioration et l'expansion des services de santé - y compris la construction, les fournitures, l'équipement et la formation - l'assainissement du milieu, l'amélioration de l'approvisionnement en eau, la création d'emplois, la mise en oeuvre de projets générateurs de revenus et

d'auto-assistance, la logistique, l'amélioration des installations de l'Office servant à la prestation des services et certains projets dans le domaine de l'éducation, tels que les bourses d'études.

104. Au cours de la période considérée dans ce rapport, priorité a été donnée à la rénovation dans les camps des logements des réfugiés particulièrement nécessiteux. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le cadre de ce programme pour ce qui est de la reconstruction, de la rénovation, de la réparation et de l'entretien. L'Office a pris d'importantes initiatives en matière d'assainissement du milieu dans les camps afin d'écarter les dangers pour la santé résultant de l'absence de systèmes adéquats d'égouts et d'enlèvement d'ordures et cela en établissant le plan et le tracé de vastes projets de construction d'égouts, notamment au camp de la Plage, dans la bande de Gaza, et dans huit autres camps sur la Rive occidentale. La mise en oeuvre des projets pour lesquels des fonds avaient été reçus a été entreprise, notamment au camp de la Plage, à Gaza, et dans les camps d'Aida, Amari, Beit Jibrin et Dheiché, sur la Rive occidentale. Des camions compresseurs d'ordures et des conteneurs ont été fournis aux camps où les grèves et les couvre-feux empêchaient souvent les véhicules de la municipalité d'enlever les ordures. Par ailleurs, l'approvisionnement en eau potable a continué de poser de graves problèmes dans le territoire occupé, notamment à Gaza. A titre de mesure intérimaire, l'Office a lancé un appel d'offres en vue de la construction de deux installations à osmose inversée dans les camps de Rafah et de Khan Younis et a commandé également la réalisation d'une étude portant sur la conception de routes, l'écoulement des eaux superficielles et un réseau intégré de canalisations d'eau au camp de Jabalia.

105. Les plans concernant la construction de neuf nouveaux centres et unités de santé étaient en cours sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et l'Office a entrepris, en outre, la rénovation et l'agrandissement des centres existants ainsi que l'installation de matériel moderne. Par ailleurs, il a commencé à mettre en place neuf unités préfabriquées de physiothérapie dans le cadre d'un programme plus vaste. Des unités dentaires mobiles, un nombre supplémentaire de véhicules pour le transport des malades, la mise en oeuvre de programmes de soins infirmiers et d'équipes travaillant l'après-midi ont permis d'assurer un service rapide et étendu, hautement nécessaire.

106. Au moment de la rédaction du présent rapport, une centaine de projets se trouvaient à divers stades de réalisation, allant de la négociation à l'achèvement des travaux : environ 35 avaient été terminés et 50 autres étaient en cours de réalisation. L'Office a connu des retards dans la mise en oeuvre de ses projets, les autorités israéliennes imposant de nouvelles conditions comme préalable à l'ouverture de travaux de construction dans les camps de réfugiés. En conséquence, certains projets ont été rejetés d'emblée, d'autres dont l'exécution avait commencé ont été empêchés de se poursuivre et d'autres encore ont été ajournés en attendant qu'il soit statué sur leur sort.

VII. QUESTIONS JURIDIQUES

A. Fonctionnaires de l'Office

107. Les rapports annuels des deux dernières années ont fait état d'une augmentation du nombre de fonctionnaires arrêtés et détenus sans avoir été inculpés ou jugés dans le territoire occupé. Cette tendance s'est poursuivie durant la période considérée. Au Liban, le nombre total de fonctionnaires enlevés ou détenus a diminué. Deux fonctionnaires du camp Canada, dans le Sinaï, ont été expulsés d'Egypte. L'un d'eux avait été arrêté durant la période considérée. (Voir annexe 1, tableau 11.)

108. L'Office n'est toujours pas en mesure d'obtenir en temps voulu des explications satisfaisantes sur les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires. En l'absence de tels renseignements, il ne lui est pas possible d'établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni de faire en sorte que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des dispositions pertinentes du statut et du règlement du personnel de l'Office.

109. Le traitement infligé aux fonctionnaires durant leur détention a été pour l'Office un sujet de grave préoccupation. Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, des fonctionnaires internationaux et locaux de l'Office ont été en butte à des actes d'intimidation et d'agression physique de la part de soldats israéliens, alors qu'ils s'acquittaient de leurs fonctions officielles. Des fonctionnaires se sont plaints d'avoir été battus et brutalisés durant leur détention. Rien que dans la bande de Gaza, l'Office a enregistré plus de 170 cas où de mauvais traitements auraient été infligés à ses fonctionnaires. Quatre fonctionnaires locaux, accusés de collaboration, ont été tués dans la bande de Gaza.

110. L'Office a éprouvé plus de difficultés que l'année précédente à avoir accès à ses fonctionnaires en détention; toutefois, sur la Rive occidentale, il a pu avoir accès à 17 fonctionnaires détenus dans les prisons et les centres de détention, y compris 9 détenus en Israël. Bien que les autorités aient promis de prendre les dispositions nécessaires, les obstacles persistent. L'Office a pu avoir accès à 58 fonctionnaires travaillant dans la bande de Gaza qui étaient détenus dans le camp de Kitziot, dans le Néguev. Il a eu néanmoins accès pour la première fois à deux fonctionnaires emprisonnés au camp de détention de la Plage, dans la ville de Gaza. Il n'a pas pu cependant entrer en contact avec des fonctionnaires de la bande de Gaza détenus ailleurs par les autorités d'occupation israéliennes. L'Office a pu entrer en contact avec l'un de ses deux fonctionnaires avant leur expulsion par les autorités égyptiennes (voir par. 107 ci-dessus). L'Office n'a pas réussi à avoir accès à ses fonctionnaires détenus en Jordanie, dans la République arabe syrienne et au Liban.

111. L'Office a continué d'éprouver des difficultés en ce qui concerne les déplacements de son personnel à partir ou à destination de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Certains fonctionnaires ont été longuement retenus et parfois empêchés de pénétrer dans le territoire. Les autorités israéliennes ont exigé d'un fonctionnaire qui devait se rendre en mission au camp Canada de se présenter à cinq reprises et ne lui ont fourni aucune explication sur leur refus de lui délivrer une autorisation. Les déplacements du personnel, tant international que local, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont été gravement entravés par les fréquentes mesures de couvre-feu et le fait que certaines régions ont été déclarées

zones militaires interdites. Dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont continué d'exiger que le personnel local ne puisse se déplacer durant les périodes de couvre-feu qu'en possession d'autorisations délivrées par l'Administration civile israélienne. Un nombre important d'autorisations délivrées au début de 1990 n'ont pas été renouvelées par les autorités israéliennes, ce qui a gêné - et parfois même paralysé - les activités de l'Office dans de nombreuses régions durant trois périodes de couvre-feu généralisé. A partir d'août 1989, les autorités israéliennes ont également exigé que les fonctionnaires locaux de l'Office soient en possession de "cartes magnétisées" pour pouvoir se déplacer en Israël, même en mission officielle.

112. L'Office a continué de soulever auprès des autorités israéliennes la question de la convocation de son personnel local aux fins d'interrogatoire pendant les heures de travail. Durant le mois d'octobre 1989, en particulier, et malgré les protestations de l'Office, un certain nombre de hauts fonctionnaires locaux de la bande de Gaza ont été interrogés sur divers aspects des activités de l'Office. Sur la Rive occidentale, la pratique de convoquer les fonctionnaires durant les heures de travail a diminué pendant la période considérée.

B. Services et locaux de l'Office

113. Dans la situation toujours plus complexe et plus tendue qui a persisté dans le territoire occupé durant la période considérée, l'Office a poursuivi ses efforts en vue de sauvegarder la sécurité et les droits juridiques et humains des réfugiés. Certaines mesures de protection passive adoptées par l'Office dans le territoire sont décrites au paragraphe 101 du rapport. L'UNRWA a également jugé nécessaire de se faire l'écho des préoccupations de la communauté internationale au sujet de la situation sur le terrain. Le lourd bilan des victimes durant la période considérée - plus de 23 000 blessés ont été signalés, dont beaucoup de femmes et d'enfants, parmi lesquels 18 000 étaient des réfugiés - a amené l'Office à protester auprès des autorités contre l'usage excessif de la violence par les forces de sécurité israéliennes, notamment le recours aux matraquages et à l'utilisation de balles réelles dans des situations ne pouvant être considérées comme mettant en danger la vie de ces forces (voir annexe I, tableau 12). D'autres mesures, comme les châtiments collectifs, les démolitions punitives et l'apposition de scellés, les arrestations et détentions sans inculpation ou jugement, la coercition physique et morale, l'ingérence dans les services médicaux, ont fait également l'objet de protestations, les autorités militaires israéliennes étant accusées de n'avoir pas respecté les normes requises au regard du droit humanitaire international. Ces mesures, qui ont affecté la population du territoire occupé, ont constitué autant de sujets de préoccupation directe pour l'Office dans ses efforts visant à assurer aux réfugiés des services humanitaires essentiels.

114. Les violations des locaux de l'Office par les autorités israéliennes ont augmenté. Durant la période considérée, on a enregistré 555 violations de locaux de l'Office dans la bande de Gaza et 191 sur la Rive occidentale. Dans plusieurs cas, ces intrusions se sont accompagnées de coups et blessures infligés au personnel et de dégâts aux biens de l'Office. Dans sa déclaration du 19 octobre 1989 devant la Commission politique spéciale, le Commissaire général a évoqué les raids apparemment coordonnés qui s'étaient produits le 18 octobre 1989 et au cours desquels des soldats israéliens, accompagnés d'agents de l'Administration civile, avaient fait irruption dans le centre de distribution de Deir el Balah, dans la bande de Gaza, et dans les bureaux des services des camps de Jalazone, Dheiché et Fawwar, sur la Rive occidentale, et fouillé dans des dossiers et autres documents officiels. Lors de cet incident, deux fonctionnaires

internationaux de l'UNRWA et un membre du personnel local ont été arrêtés et molestés. Le 6 février 1990, malgré les protestations du personnel de service, les autorités israéliennes ont pénétré dans le centre de santé de Rafah, dans la bande de Gaza, mis le désordre dans les dossiers et les fournitures et interrogé le personnel au sujet des services médicaux de l'Office. L'UNRWA a noté avec inquiétude l'augmentation du nombre de violations de ses centres de santé dans la bande de Gaza. Rien que durant le mois de juin 1990, on a compté 22 violations. A titre d'exemple, le 12 juin 1990, des soldats israéliens, à la poursuite de lanceurs de pierres, ont jeté deux grenades lacrymogènes à l'intérieur du centre de santé de Rimal, dans la ville de Gaza, où se trouvaient de nombreux malades, notamment 66 nourrissons attendant d'être soignés. L'Office a protesté contre ces actes qu'il a qualifiés de violations de ses privilèges et immunités. Les autorités israéliennes ont invoqué des considérations de sécurité militaire et, dans certains cas, argué que les installations de l'Office étaient utilisées à des fins inappropriées. L'Office étudie les aspects, notamment juridiques, de cette question.

115. L'Office a également qualifié de violations de ses privilèges et immunités d'autres actions des forces de sécurité israéliennes. Par exemple, certaines ambulances transportant des blessés vers des centres de soins ont été interceptées et des fonctionnaires qui vaquaient à leurs occupations ont été molestés. En octobre 1989, une ambulance transportant des blessés du camp de Khan Younis, dans la bande de Gaza, a été arrêtée, fouillée et son conducteur battu. Par ailleurs, en avril 1990, un médecin du centre de santé de Jabalia a été battu après avoir refusé de donner l'ordre à son personnel d'arrêter le travail et de quitter les lieux. L'Office s'est vivement inquiété de ces ingérences dans la marche de ses services, qui sont bien nécessaires vu la situation qui règne dans le territoire occupé.

116. L'Office a considéré avec inquiétude certains incidents récents au cours desquels des soldats israéliens ont occupé ses installations, parfois pendant de longues périodes. Le poste d'observation militaire installé sur le toit d'une école au camp d'Aqabat Jabr, sur la Rive occidentale, déjà mentionné dans le rapport annuel de 1987/88, est resté continuellement en place depuis la mi-novembre 1989, malgré les protestations répétées de l'Office. Les autorités ont également émis un ordre militaire visant à prendre possession d'une partie de cette école pour la mettre à la disposition des forces de défense israéliennes. Une fois de plus, malgré les protestations de l'Office, un poste d'observation militaire a été installé sur le toit du bureau de la directrice de l'école de filles de Kalandia, sur la Rive occidentale, du 26 au 30 avril 1990. Dans le camp de Jabalia, dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes ont installé autour du centre d'activités féminines de l'UNRWA une barrière de fil de fer barbelé de 6 mètres de hauteur, dont la mise en place avait été interdite par les autorités au cours de la période sur laquelle portait le précédent rapport. De ce fait, il est devenu impossible d'accéder à ce centre et à une unité de service à domicile relevant du centre de formation pour aveugles. Des raisons de sécurité ont été invoquées par les autorités israéliennes, qui avaient déjà établi un poste militaire jouxtant le centre d'activités féminines. L'Office a protesté à plusieurs reprises et demandé aux autorités de s'abstenir de tels actes, conformément à leurs obligations juridiques internationales. L'obstruction des entrées principales des camps et l'érection de barrières, déjà signalées dans les rapports des deux dernières années, ont continué de poser des problèmes. Plusieurs nouvelles chicanes ont été installées et de nombreuses chicanes construites auparavant sont demeurées en place.

117. Malgré les protestations de l'Office, le Gouvernement jordanien a utilisé certains locaux de l'Office, notamment le centre de formation de Wadi Seer, comme bureau de vote lors des élections nationales du 8 novembre 1989.

118. Dans la bande de Gaza, 173 pièces, occupées par 540 personnes, ont été démolies, ce qui indique une nette augmentation du nombre des démolitions punitives. Par contre, sur la Rive occidentale, le nombre de logements démolis à ce titre a considérablement diminué pendant la période considérée. En effet, deux abris seulement ont été démolis, de qui touchait 16 personnes. En outre, des scellés ont été apposés sur 9 abris sur la Rive occidentale, touchant 66 personnes, et sur 34 pièces dans la bande de Gaza, affectant 149 personnes. Néanmoins, le nombre de logements démolis pour construction illégale a augmenté. L'Office a continué de réclamer aux autorités israéliennes des compensations pour les familles touchées par la démolition des logements adjacents durant l'année précédente. L'Office s'est élevé contre la pratique des démolitions punitives et de l'apposition de scellés comme étant incompatible avec les articles 33 et 53 de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'Office a continué également à soulever auprès des autorités israéliennes la question du statut juridique des terrains sur lesquels s'élevaient les logements démolis à titre de mesure punitive. L'Administration civile israélienne a continué de s'opposer à la reconstruction des logements démolis à titre de mesure punitive. L'Office a rappelé les assurances données officiellement par le Ministère israélien des affaires étrangères, en mai 1971, qu'il n'y aurait aucune objection à leur reconstruction.

119. L'Office a rencontré des difficultés à exécuter les travaux de construction indispensables à ses activités dans le territoire occupé. Nonobstant la pratique établie, les autorités israéliennes ont en effet exigé que l'Office obtienne des permis délivrés par l'Administration civile avant d'entreprendre toute nouvelle construction. De nombreux projets ont été retardés et les autorités ont ordonné l'arrêt des travaux dans le cas de certains autres. L'Office a continué de soulever cette question auprès des autorités.

120. Le Gouvernement israélien n'a pas encore remboursé à l'Office les frais de dédouanement, d'entreposage et de transport dont il est redevable à l'UNRWA, conformément à l'accord provisoire Comay-Michelmore du 14 juin 1967 3/. Comme indiqué dans le rapport de l'an dernier, l'Office a continué d'avancer les sommes requises, tout en maintenant qu'il ne s'agit là que d'une mesure provisoire, étant bien entendu que ces sommes devront être remboursées. A la fin de la période considérée, le Gouvernement israélien n'avait toujours pas précisé s'il était disposé à rembourser à l'UNRWA les sommes ainsi avancées, qui s'élevaient à 3 452 895 dollars.

C. Créances sur les gouvernements

121. L'Office déplore d'avoir à signaler qu'aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les diverses réclamations présentées aux gouvernements.

Notes

1/ En ce qui concerne les réfugiés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 44/47 I du 8 décembre 1989, a, entre autres, prié instamment le Secrétaire général "de continuer, en consultation avec le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à oeuvrer pour la sûreté, la sécurité, les droits juridiques et les droits de l'homme des réfugiés de Palestine dans tous les territoires occupés par Israël et depuis".

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 13 (A/43/13).

3/ Echange de lettres constituant un accord provisoire entre l'UNRWA et Israël relatif à l'aide aux réfugiés de Palestine (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 620, No 8955, p. 183).

ANNEXE I

Données statistiques et financières

Tableau		Page
1.	Nombre des réfugiés immatriculés	35
2.	Répartition des réfugiés immatriculés	36
3.	Nombre et répartition des cas particulièrement nécessiteux	37
4.	Programme de services sociaux	38
5.	Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA	39
6.	Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA	40
7.	Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires	41
8.	Soins médicaux	42
9.	Taux de fréquentation des dispensaires par les malades non hospitalisés	43
10.	Taux de fréquence de certaines maladies transmissibles	44
11.	Fonctionnaires arrêtés et détenus	45
12.	Nombre de victimes dans le territoire occupé	46
13.	Contributions (en espèces et en nature) des gouvernements et de la Communauté européenne*	47

* Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, veuillez consulter les états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 5C (A/45/5/Add.3).

Tableau 1

Nombre des réfugiés immatriculés a/

(Au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1989	1990
Liban	127 600	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	263 599	294 272	302 049
République arabe syrienne	82 194	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	244 626	272 778	280 731
Jordanie	506 200	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	799 724	899 811	929 097
Rive occidentale	-	-	-	272 692	292 922	324 035	357 704	398 391	414 298
Bande de Gaza	198 227	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	427 892	469 385	496 339
Total	914 221 b/	1 120 889	1 280 823	1 425 219	1 632 707	1 844 318	2 093 545	2 334 637	2 422 514

a/ Ces statistiques sont établies d'après des listes d'immatriculation que l'Office met constamment à jour. Toutefois, le nombre des réfugiés immatriculés se trouvant dans la zone d'activité est presque certainement inférieur à celui des personnes recensées. Les dépenses inscrites au budget de l'Office ne sont pas basées sur les listes d'immatriculation mais plutôt sur le nombre prévu des bénéficiaires des services. En 1989-1990, 362 730 réfugiés ont bénéficié des programmes d'éducation et de formation, environ 2,1 millions ont eu droit à des soins médicaux et 151 862 personnes ont reçu l'aide fournie aux cas particulièrement nécessiteux.

b/ Ce chiffre ne comprend pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés

(Au 30 juin 1990)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés immatriculés vivant dans les camps a/	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	302 049	13	154 533	147 516	48,84
République arabe syrienne	280 731	10	82 407	198 324	70,65
Jordanie	929 097	10	222 972	706 125	76,00
Rive occidentale	414 298	20	110 010	304 288	73,45
Bande de Gaza	496 339	8	271 938	224 401	45,21
Total	2 422 514	61	841 860	1 580 654	65,25

a/ On estime que 52 000 autres personnes, qui ne sont pas immatriculées comme réfugiés, vivent également dans les camps. Environ 37 000 d'entre elles ont été déplacées à la suite des hostilités de juin 1967.

Tableau 3

Nombre et répartition des cas particulièrement nécessiteux

(Au 30 juin 1990)

Zone d'activité	Nombre de familles	Nombre de personnes			Pourcentage de l'ensemble des réfugiés ayants droit
		Bénéficiant de rations	Ne bénéficiant pas de rations a/	Total	
Liban	8 709	34 836	513	35 349	13,36
République arabe syrienne	4 023	13 188	1 266	14 454	5,21
Jordanie	6 508	28 179	2 508	30 687	3,31
Rive occidentale	6 440	23 986	2 783	26 769	7,39
Bande de Gaza	9 537	42 760	1 843	44 603	12,24
Total	35 217	142 949	8 913	151 862	7,01

a/ Y compris les nourrissons de moins d'un an, les personnes emprisonnées, les étudiants poursuivant leur éducation loin de leurs foyers, etc.

Tableau 4

Programme de services sociaux

(1er juillet 1989-30 juin 1990)

Zone d'activité	Activités de jeunes		Activités féminines		Formation artisanale		Aide aux handicapés			Projets générateurs de revenus							
										Dons pour indépendance économique				Projets financés par des prêts			
										Jusqu'au 7/89		7/89 au 6/90		7/89 au 6/90		Jusqu'au 6/90	
	Centres	Participants	Centres	Participants	Couture et broderie Diplômés	Menuiserie Diplômés	Centres	Rééducation avec participation de la collectivité Participants	Placement dans les centres de rééducation	Nombre	Dons $	Nombre	Dons $	Nombre	Prêts $	Nombre	Total des prêts $
Jordanie	-	-	11	800	130	-	4	160	42	86	47 820	21	29 307	-	-	-	-
Rive occidentale	17	2 201	5	456	187	43	1	22	18	32	187 626	13	112 515	18	124 000	62)	1,3 million
Gaza	8	a/	10	940	418	-	-	-	2	25	102 636	-	-	19	170 350	105)	
Liban	-	-	2	100	90	-	-	-	50	54	91 640	49	131 047	-	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	7	207	198	-	-	-	19	47	95 442	b/	-	-	-	-	-
Total	25	2 201	35	2 503	1 023	43	5	182	156	244	525 164	83	272 569	37	294 350	-	-

a/ Centres provisoirement fermés par les autorités.

b/ Programme suspendu en février 1989 à la demande du Gouvernement, en attendant l'issue des pourparlers engagés avec l'Office au sujet des visites à domicile.

Tableau 5

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/

(Au 25 octobre 1989)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires c/ Garçons	Filles	Total	Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures c/ Garçons	Filles	Total	Effectif total
Liban	76	1 173	11 829	11 357	23 186	5 005	5 108	10 113	33 299
République arabe syrienne	111	1 581	19 873	18 531	38 404	8 942	8 200	17 142	55 546
Jordanie	197	3 728	47 910	45 999	93 909	20 496	19 403	39 899	133 808
Rive occidentale b/	98	1 339	12 616	15 408	28 024	5 284	6 148	11 432	39 456
Bande de Gaza	149	2 682	35 591	33 280	68 871	14 225	12 501	26 726	95 597
Total	631	10 503	127 819	124 575	252 394	53 952	51 360	105 312	357 706

a/ Non compris 115 300 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

b/ A cause de la fermeture des écoles sur la Rive occidentale sur ordre des autorités militaires israéliennes durant la majeure partie de 1989, l'année scolaire 1989/90 a commencé le 10 janvier 1990.

c/ Y compris 56 569 enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit.

Tableau 6

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA

(année scolaire 1989-1990)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie				Rive occidentale a/						Bande de Gaza				
	Centre de formation de Sibline		Centre de formation professionnelle de Damas		Centre de formation d'Amman		Centre de formation Wadi Sir		Centre de formation professionnelle Kalandia		Centre de formation féminin de Ramallah		Centre de formation masculin de Ramallah		Centre de formation professionnelle de Gaza		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
A. Enseignement professionnel et technique																			
1. Niveau post-préparatoire b/	396	-	512	-	-	60	544	-	336	-	-	124	-	-	652	-	2 440	184	2 624
2. Niveau post-secondaire c/	162	82	155	101	89	231	228	16	144	-	-	228	116	-	-	-	894	658	1 552
Total	558	82	667	101	89	291	772	16	480	-	-	352	116	-	652	-	3 334	842	4 176
B. Formation pédagogique avant l'emploi	-	-	-	-	125	175	-	-	-	-	-	300	250	-	-	-	375	475	850
Total général	558	82	667	101	214	466	772	16	480	-	-	652	366	-	652	-	3 709	1 317	5 026

a/ Par suite de la fermeture sur ordre des autorités militaires israéliennes des centres de formation sur la Rive occidentale durant 1989, l'année scolaire 1989/90 a commencé en mars/avril 1990 dans les trois centres.

b/ Cours portant sur la mécanique, le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

c/ Cours concernant les domaines technique, commercial, électronique, informatique et paramédical.

Tableau 7

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires

(année universitaire 1989/90)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale a/, b/		Egypte		Autres c/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	24	3	30	16	61	15	30	3	5	1	22	-	172	38	210
Médecine	2	1	50	26	32	9	-	-	4	-	7	5	95	41	136
Sciences	18	8	1	2	5	8	2	2	7	2	3	2	36	24	60
Pharmacie	4	8	8	8	15	10	-	-	4	-	1	2	32	28	60
Lettres	1	3	-	-	2	5	2	9	2	-	-	-	7	17	24
Soins dentaires	-	-	19	10	-	-	-	-	-	1	1	-	20	11	31
Soins infirmiers	-	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	3	3
Gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	1	2
Commerce	-	-	-	-	-	1	-	-	2	1	-	-	2	2	4
Enseignement et formation pédagogique	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	-	-	3	6	9
Droit	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Total	49	23	108	63	115	49	34	16	27	12	35	9	368	172	539

a/ Compte tenu de la fermeture des institutions d'études supérieures sur l'ordre des autorités militaires israéliennes, les 50 boursiers (34 étudiants et 16 étudiantes) qui devaient poursuivre leurs études dans des universités de la Rive occidentale n'ont pas pu le faire.

b/ Non compris 48 bourses dont l'octroi à des étudiants méritants n'a pas été encore décidé du fait de la réception tardive des documents d'inscription provenant d'universités situées hors de la Rive occidentale.

c/ Les autres pays sont les suivants : Turquie (22 étudiants et une étudiante), Yémen (un étudiant et une étudiante) et la Jamahiriya arabe libyenne (12 étudiants et 7 étudiantes).

Tableau 8

Soins médicaux

(1er juillet 1989 - 30 juin 1990)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
A. Soins de médecine curative						
1. Malades non hospitalisés						
Nombre de patients	126 129	172 996	324 760	141 319	233 838	999 042
Nombre de consultations :						
Traitements médicaux a/	789 488	946 837	1 300 529	864 304	1 682 184	5 583 342
Soins dentaires	42 090	56 045	105 200	43 529	69 921	316 485
2. Malades hospitalisés b/						
Lits d'hôpital disponibles	144	55	40	197	40	476
Nombre de lits pour 1 000 personnes	0,05	0,62	0,09	0,56	0,22	0,23
Nombre de patients admis	12 052	4 423	1 356	14 200	4 127	36 158
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 personnes	208	56	10	209	39	76
B. Soins de médecine préventive						
1. Soins maternels et infantiles						
Femmes enceintes (moyenne mensuelle des visites)	1 669	1 580	4 061	2 793	7 062	17 165
Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites) c/	11 261	17 550	40 160	22 368	47 331	138 670
2. Programme étendu de vaccination						
(Nombre de premières séries de vaccinations)						
Triple vaccin	5 873	6 851	16 440	7 670	17 709	54 543
Vaccin antipoliomyélite	4 804	6 334	14 156	6 793	16 191	48 278
BCG	6 586	6 256	14 007	7 137	16 214	50 200
Vaccin antirougeole	5 673	6 269	15 404	8 041	15 133	50 520
3. Santé scolaire						
Nombre d'enfants examinés lors de leur admission à l'école	3 603	7 493	11 503	5 311	10 285	38 195
Nombre de vaccinations de rappel	17 593	22 802	48 118	15 946	31 263	135 722

a/ Y compris les consultations médicales, injections, pansements et traitements ophtalmiques.

b/ Les chiffres concernent les services assurés par l'Office aux termes d'accords contractuels. Ils ne comprennent pas toutefois les soins prodigués aux réfugiés dans les hôpitaux gouvernementaux ou les maternités de l'UNRWA.

c/ Les visites ont lieu chaque mois pour les enfants de moins de 1 an, tous les deux mois pour ceux de 1 à 2 ans et tous les trois mois pour ceux de 2 à 3 ans.

Tableau 9

Taux de fréquentation des dispensaires par les malades non hospitalisés

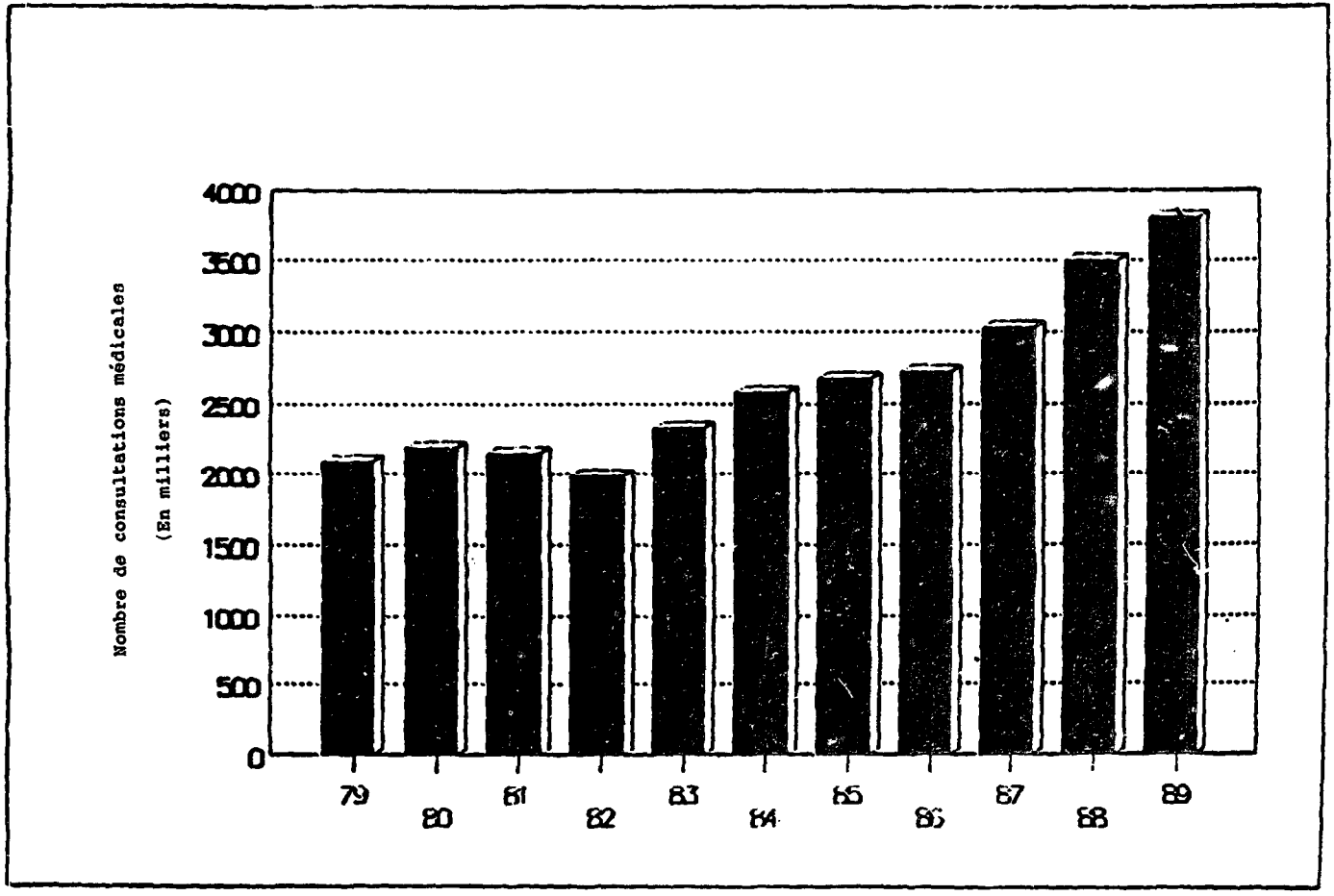

Tableau 10

Taux de fréquence de certaines maladies transmissibles
(taux pour 100 000)

Rougeole

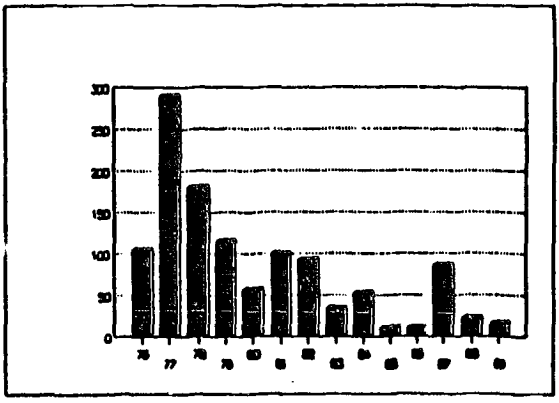

Poliomyélite

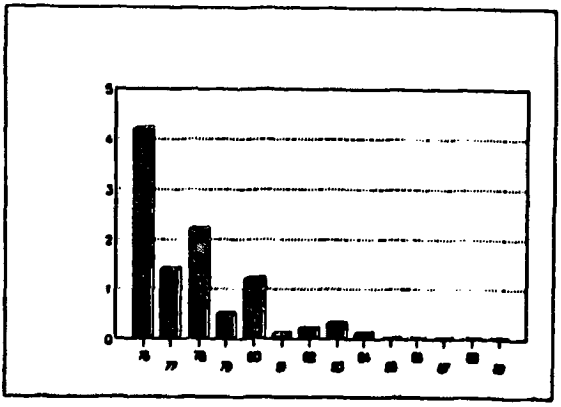

Tuberculose (pulmonaire)

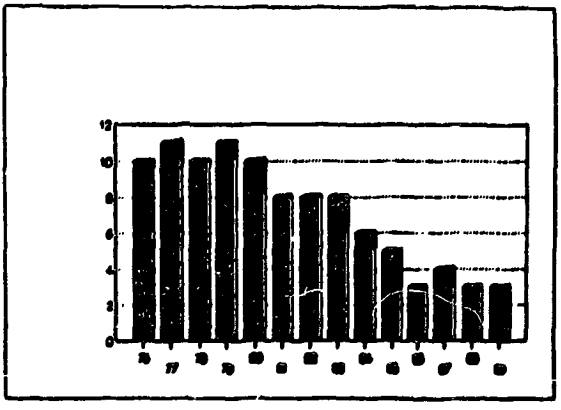

Tableau 11

Fonctionnaires arrêtés et détenus

(1er juillet 1989-30 juin 1990)

	Bande de Gaza	Rive occidentale	République arabe d'Egypte c/ (camp Canada)	Jordanie	République arabe syrienne	Liban	Total
Arrêtés ou détenus et libérés sans avoir été inculpés ou jugés	39	53	-	2	-	6 d/	100
Inculpés, jugés et condamnés	8	-	-	-	-	-	8
Encore détenus sans avoir été inculpés	31	18	-	-	1	1 e/	51
Total	78 a/	71 b/	-	2	1	7	159

a/ Quatre fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés plus d'une fois.

b/ Sept fonctionnaires de l'Office ont été arrêtés plus d'une fois.

c/ Deux fonctionnaires de l'Office ont été expulsés, dont l'un avait été arrêté au cours de la période considérée.

d/ Trois fonctionnaires auraient été détenus par les forces syriennes au Liban et trois enlevés par des éléments armés inconnus.

e/ Serait détenu par les forces syriennes au Liban.

Tableau 12

Nombre de victimes dans le territoire occupé

(1er juillet 1989-30 juin 1990) a/, b/

Camp/région	Balles	Matra-quages	Balles en caout-chouc	Gaz lacry-mogènes	Divers	Total		
						Total partiel	Résidents/ statut inconnu	Réfugiés immatriculés
I. Bande de Gaza								
A. Blessures								
Jabalia	1 106	1 861	-	255	4	3 226	99	3 127
Camp de la Plage	557	1 159	8	316	-	2 040	11	2 029
Gaza	697	3 890	-	369	11	4 967	2 769	2 198
Sheikh Radwan	212	743	-	106	1	1 062	10	1 052
Beit Hanoun	186	362	-	50	-	598	77	521
Boureij	405	349	55	206	9	1 024	3	1 021
Nouseirat	320	242	19	103	3	687	3	684
Deir el-Balah	150	121	16	63	4	354	6	348
Maghazi	175	129	20	105	4	433	1	432
Khan Younis	1 072	1 145	18	384	6	2 625	282	2 343
Rafah	1 493	603	7	220	17	2 340	33	2 307
Total des blessés	6 373	10 604	143	2 177	59	19 356	3 294	16 062
B. Décès	83	5	1	1	1	91	9	82
Total des victimes	6 456	10 609	144	2 178	60	19 447	3 303	16 144
II. Rive occidentale								
A. Blessures								
Région non spécifiée	40	83	26	16	4	169	145	24
Hébron	96	88	61	110	4	359	91	268
Jéricho	1	2	-	-	2	5	1	4
Jérusalem	82	121	131	61	15	410	183	227
Naplouse	644	1 184	615	306	252	3 001	1 849	1 152
Total des blessés	863	1 478	833	493	277	3 944	2 269	1 675
B. Décès	138	1	3	5	17	164	134	30
Total des victimes	1 001	1 479	836	498	294	4 108	2 403	1 705

a/ Les chiffres cités ont été signalés à l'Office et ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. Il convient toutefois de noter en particulier pour la Rive occidentale, que les données fournies ne donnent qu'une image incomplète du nombre des blessés étant donné que certains blessés s'adressent à des installations autres que les centres de santé de l'Office. En fait, comparés à ceux des décès sur la Rive occidentale, les chiffres concernant les blessés indiquent, presque certainement, que la majorité des cas de blessure n'a pas été signalée.

b/ Les chiffres concernant les décès ne comprennent pas les 132 présumés "collaborateurs" tués (61 dans la bande de Gaza et 71 sur la Rive occidentale).

Tableau 13

Contributions (en espèces et en nature) des gouvernements et de la Communauté européenne

(1er janvier 1988-31 décembre 1989)

(En dollars des Etats-Unis)

Pays donateurs	Contributions totales en 1988	Contributions au budget ordinaire de 1989 a/	Dons pour les secours d'urgence en 1989 b/	Total en 1989
Allemagne, République fédérale d'	6 165 583	5 518 367	1 447 999	6 966 366
Arabie saoudite	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000
Argentine	15 000	-	-	-
Australie	1 007 182	2 176 514	-	2 176 514
Autriche	228 472	145 000	344 928	489 928
Bahamas	-	1 000	-	1 000
Bahreïn	15 000	30 000	-	30 000
Barbade	1 000	1 000	-	1 000
Belgique	485 302	455 696	-	455 696
Birmanie	1 000	1 000	-	1 000
Brésil	20 000	-	-	-
Brunéi Darussalam	10 000	10 000	-	10 000
Cameroun	-	3 506	-	3 506
Canada	7 791 221	9 478 575	-	9 478 575
Chili	5 000	5 000	-	5 000
Chine	50 000	716 886	-	716 886
Chypre	2 242	4 507	-	4 507
Colombie	-	4 095	-	4 095
Cuba	-	166 990	-	166 990
Danemark	5 942 745	5 470 776	-	5 470 776
Egypte	-	8 853	1 024	9 877
Emirats arabes unis	3 000 000	-	-	-
Espagne	1 570 164	2 146 601	-	2 146 601
Etats-Unis d'Amérique	61 300 000	61 300 000	4 000 000	65 300 000
Finlande	2 433 788	3 051 601	-	3 051 601
France	1 781 123	1 534 269	214 664	1 748 933
Grèce	106 605	75 000	359 966	434 966
Inde	-	31 953	-	31 953
Indonésie	8 000	8 000	-	8 000
Iran (République islamique d')	-	30 000 c/	-	30 000
Iraq	3 200 000	-	-	-
Irlande	104 228	102 888	-	102 888
Islande	9 500	9 500	-	9 500
Israël	458 770	68 900	-	68 900
Italie	21 306 502	10 968 913	2 027 900	12 996 813
Jamahiriya arabe libyenne	2 799 965	-	1 000 000	1 000 000
Jamaïque	3 091	3 093	-	3 093
Japon	13 692 769	19 495 332	6 970 400	26 465 732
Jordanie	532 006	334 637	-	334 637
Koweït	7 600 000	1 000 000	500 000	1 500 000
Liban	452	365	-	365
Luxembourg	10 486	20 760	-	20 760
Malaisie	5 000	10 000	-	10 000
Maldives	1 000	1 000	-	1 000
Malte	1 190	1 111	-	1 111

Tableau 13 (suite)

Pays donateurs	Contributions totales en 1988	Contributions au budget ordinaire de 1989 a/	Dons pour les secours d'urgence en 1989 b/	Total en 1989
Maroc	28 358	-	1 052 570	1 052 570
Maurice	1 313	1 148	-	1 148
Mexique	6 000	3 000	-	3 000
Monaco	2 947	3 180	-	3 180
Norvège	9 761 171	9 214 578	218 560	9 433 138
Nouvelle-Zélande	80 460	70 776	-	70 776
Pakistan	20 000	18 215	283 500	301 715
Pays-Bas	3 062 747	2 770 602	-	2 770 602
Philippines	-	2 000	-	2 000
Portugal	-	40 000	-	40 000
Qatar	2 100 000	200 000	-	200 000
République arabe syrienne	63 392	69 196	-	69 196
République de Corée	10 000	10 000	-	10 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 117 501	9 123 692	-	9 123 692
Saint-Siège	-	34 500	-	34 500
Seychelles	800	-	-	-
Sri Lanka	2 200	2 000	-	2 000
Suède	14 630 943	14 025 558	1 533 860	15 559 418
Suisse	7 660 579	5 313 352	-	5 313 352
Tchécoslovaquie	-	-	19	19 428
Thaïlande	14 215	14 038		14 038
Togo	2 449	-	-	-
Tunisie	29 997	9 419	-	9 419
Turquie	94 868	35 000	-	35 000
Vénézuela	-	10 000	-	10 000
Yougoslavie	-	-	17 800	17 800
Total partiel	189 554 326	166 561 942	19 992 599	186 554 541
Communauté européenne	30 617 807	37 326 497	507 215	37 833 712
Total général	220 172 133	203 888 439	20 499 814	224 388 253

a/ Contributions reçues effectivement pour le Fonds général et les projets.

b/ Contributions effectivement reçues pour les secours d'urgence au Liban et dans le territoire occupé.

c/ Contributions pour 1988.

ANNEXE II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

Numéro de la résolution	Date d'adoption	Numéro de la résolution	Date d'adoption
194 (III)	11 décembre 1948	2672 (XXV)	8 décembre 1970
212 (III)	19 novembre 1948	2728 (XXV)	15 décembre 1970
302 (IV)	8 décembre 1949	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
393 (V)	2 décembre 1950	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
513 (VI)	26 janvier 1952	2963 A à E (XXVII)	13 décembre 1972
614 (VII)	6 novembre 1952	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
720 (VIII)	27 novembre 1953	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
818 (IX)	4 décembre 1954	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
916 (X)	3 décembre 1955	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1018 (XI)	28 février 1957	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1191 (XII)	12 décembre 1957	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1315 (XIII)	12 décembre 1958	31/15 A à E	23 novembre 1976
1456 (XIV)	9 décembre 1959	32/90 A à F	13 décembre 1977
1604 (XV)	21 avril 1961	33/112 A à F	18 décembre 1978
1725 (XVI)	20 décembre 1961	34/52 A à F	23 novembre 1979
1856 (XVII)	20 décembre 1962	35/13 A à F	3 novembre 1980
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	36/146 A à H	16 décembre 1981
2002 (XIX)	10 février 1965	37/120 A à K	16 décembre 1982
2052 (XX)	15 décembre 1965	38/83 A à K	15 décembre 1983
2154 (XXI)	17 novembre 1966	39/99 A à K	14 décembre 1984
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	40/165 A à K	16 décembre 1985
2341 (XXII)	19 décembre 1967	41/69 A à K	3 décembre 1986
2452 (XXIII)	19 décembre 1968	42/69 A à K	2 décembre 1987
2535 (XXIV)	10 décembre 1969	43/57 A à J	6 décembre 1988
2656 (XXV)	7 décembre 1970	44/47 A à K	8 décembre 1989

2. Décision de l'Assemblée générale

Numéro de la décision	Date d'adoption
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1988 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 13 (A/43/13 et Add.1).

1989 : Ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 13 (A/44/13 et Add.1).

Best Copy Available

4. Etats financiers vérifiés

1988 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5C (A/43/5/Add.3).

1989 : Ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 5C (A/44/5/Add.3).

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

1988 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/582.

1989 : Ibid., quarante-quatrième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/44/497.

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1988 : Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/702.

1989 : Ibid., quarante-quatrième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/44/641.

7. Rapports du Secrétaire général

1988 : Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité conformément à la résolution 605 (1987), S/19443 du 21 janvier 1988.

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 D du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/652 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 E et J du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, documents A/43/653 et A/43/657 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza et la Rive occidentale)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 F du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/654 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 G du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/655 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 H du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/581 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 I du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/656 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 K du 2 décembre 1987 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/43/408 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)].

1989 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 D du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 77 de l'ordre du jour, document A/44/505 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 E du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/44/608 (Réfugiés de Palestine dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 F du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/44/506 (Reprise de la distribution de rations aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 G du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 77 de l'ordre du jour, document A/44/507 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 H du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 77 de l'ordre du jour, document A/44/431 (Revenus provenant de biens appartenant à des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 43/57 I du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale quarante-quatrième session, Annexes, point 76 de l'ordre du jour, document A/44/508 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 42/69 K du 6 décembre 1988 [Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Annexes, point 77 de l'ordre du jour, document A/44/474 (Université "Al Qods" à Jérusalem pour les réfugiés de Palestine)].

---

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies 1948-1986, disponible auprès de la Division de l'information de l'UNRWA, une liste des rapports et autres documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies (notamment ceux publiés avant 1987).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00750 20067—October 1990—1,300
ISSN 0250-8974